

PRECIA S.A. RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1

Notre objectif de 100 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2015 prévu dans notre plan stratégique à 5 ans a été atteint.

Je tiens à féliciter chaleureusement tous les collaborateurs de PRECIA MOLEN, en France à l'étranger et dans toutes les divisions du Groupe.

C'est grâce à votre travail, vos initiatives, vos efforts et vos réussites que cela a été possible. J'aimerais pouvoir le faire individuellement auprès des 900 hommes et femmes qui composent à présent notre entreprise !

Notre développement à l'international se poursuit, notamment sur la zone Asie-Pacifique. Nos filiales Indienne et Malaisienne ont connu une belle année 2015 avec des progressions significatives et la concrétisation de projets importants.

En mai 2015 nous avons inauguré le nouveau bâtiment de 2 500 m² de notre filiale en Inde à Chennai qui se dote ainsi d'un outil de travail moderne et fonctionnel, à son image.

L'acquisition de la société SHERING en Ecosse en 2014 a permis le fort développement des ventes au Royaume-Uni et nous a doté d'une capacité de production supplémentaire. C'est un nouveau succès d'intégration dans notre Groupe qui confirme la pertinence de notre stratégie et la valeur des synergies.

Cette année est aussi celle de la croissance en France de notre activité « pesage commercial » avec notamment une progression au sein de grandes enseignes : le Groupement E. LECLERC a référencé PRECIA MOLEN afin de proposer notre gamme au sein de ses magasins. LEROY MERLIN nous a aussi choisis pour la mise en place de balances libre-service dans le cadre du projet Pesage Vrac Quincaillerie. Le Groupe CARREFOUR nous a confié la gestion et la réalisation des vérifications périodiques du matériel de pesage. D'autres enseignes renforcent encore leur partenariat avec PRECIA MOLEN. Cette dynamique se confirme donc et nous permettra ainsi de devenir un acteur majeur dans ce domaine d'activité.

Par ailleurs, nos équipes de Recherche Développement et Marketing ont conçu un nouvel indicateur de pesage, fabriqué en France, et dont le lancement a lieu à l'heure où j'écris ces lignes. Nous aurons l'occasion d'en reparler très vite.

Un vrai effort sur la diminution des délais d'encaissement des créances clients a encore consolidé notre trésorerie nette qui s'élève à 18,6 millions d'euros.

La solidité des bases de PRECIA MOLEN en France, la qualité de notre structure et de nos équipes, notre stratégie avisée et notre bonne santé financière nous permettront de poursuivre une politique de croissance externe en 2016.

Anne-Marie ESCHARAVIL

Présidente du Conseil de Surveillance

- 4 Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale du 22 juin 2016
- 15 Résultats financiers des cinq derniers exercices
- 16 Rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2016

GROUPE PRECIA MOLEN COMPTES CONSOLIDÉS

- 20 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- 21 Compte de résultat consolidé
- 21 Tableau du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
- 22 Bilan consolidé
- 23 Tableau de variation des capitaux propres consolidés
- 23 Tableau des flux de trésorerie consolidé
- 24 Annexe aux comptes consolidés

PRECIA S.A. COMPTES SOCIAUX

- 36 Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- 37 Bilan
- 39 Compte de résultat de l'exercice
- 40 Annexe aux comptes sociaux

AUTRES INFORMATIONS

- 52 Texte des résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire
- 54 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
- 56 Evolution du cours de l'action

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JUIN 2016

4

1. CONJONCTURE DU GROUPE

Au cours de l'année 2015, l'économie mondiale en général et européenne en particulier sont restées sur des niveaux de croissance atone. L'Europe a bénéficié d'une reprise timide dont le groupe a profité et en Asie, si un ralentissement net est aujourd'hui constaté en Chine, il n'affecte pas réellement le groupe. À contrario, la forte dynamique de l'Inde constitue l'une des forces du Groupe. En Amérique du Sud, la récession au Brésil ralentira nécessairement notre progression même si les opportunités pour le Groupe restent fortes.

Enfin, le niveau de l'euro sur l'année 2015 a permis de gagner en compétitivité mais aussi des effets de change positifs sur les filiales (Inde et Royaume-Uni principalement).

Les industriels du monde entier ont cependant toujours des besoins en matière de solutions de pesage et le Groupe PRECIA MOLEN reste un acteur très important dans ce domaine. En ce sens, poursuivant sa stratégie d'expansion internationale tout en restant présent sur ses marchés historiques, le Groupe a réalisé une opération de croissance externe en 2015 avec l'acquisition des sociétés Le Barbier.

Les sociétés Le Barbier apportent au Groupe un chiffre d'affaires complémentaire dans la vente de matériel et de service sur le nord-ouest de la France. En confortant son assise historique tout en se focalisant nettement sur l'international par la création de nouvelles filiales (ouverture de notre filiale en Malaisie début 2016) ou des acquisitions (Shering en 2014), le Groupe PRECIA MOLEN déploie une stratégie de croissance rentable.

2. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'ANNÉE 2015

2.1 Groupe PRECIA MOLEN

En 2015, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe PRECIA MOLEN s'élève à 105,3 M€ contre 95,4 M€ en 2014, ce qui représente une hausse de 10,4 %. À périmètre et taux de change constants, la hausse est de 3,5 %, l'écart s'expliquant principalement par les intégrations de Shering Weighing Ltd, Antignac SAS et les sociétés Le Barbier.

Le Groupe a réalisé 69 % de son chiffre d'affaires en France, 24 % dans l'Union Européenne et 7 % dans le reste du monde.

2.2. PRECIA S.A., société mère

En 2015, le chiffre d'affaires de PRECIA S.A. est de 44,5 M€, contre 41,4 M€ en 2014, soit une progression de 7,5 %.

3. RÉSULTATS

3.1 Groupe PRECIA MOLEN

Le résultat consolidé du Groupe PRECIA MOLEN s'élève à 5 285 K€ contre 4 634 K€ en 2014.

Ce résultat se détaille comme suit :

en K€	2015	2014
Résultat opérationnel	8 636	7 625
Coût de l'endettement financier net.....	(87)	229
Charge d'impôt.....	(3 042)	(2 993)
Part des intérêts minoritaires	222	227
RÉSULTAT CONSOLIDÉ part du Groupe	5 285	4 634
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)	9,5	8,3

Le résultat opérationnel est de 8 636 K€ contre 7 625 K€ en 2014 ; il augmente donc de 13,3 % par rapport à l'an dernier et il représente 8,2 % du chiffre d'affaires, contre 8,0 % en 2014.

Le résultat consolidé part du Groupe est de 5 285 K€ contre 4 634 K€ en 2014 ; il s'inscrit en hausse de 14,1 % par rapport à l'an dernier et il représente 5,0 % du chiffre d'affaires (4,9 % en 2014).

Le résultat par action passe de 8,30 euros à 9,51 euros en 2015.

L'endettement à long terme est de 6,9 M€, contre 4,8 M€ à fin 2014. Il inclut le retraitement des locations financières pour 0,2 M€.

À court terme, la trésorerie nette au 31/12/2015 est de 25,6 M€ contre 21,0 M€ fin 2014.

À la suite d'une nouvelle amélioration du BFR (-3,0 M€), la trésorerie nette de dettes atteint ainsi 18,6 M€, en progression de 2,4 M€ malgré des investissements importants (7,3 M€ de croissances externes et acquisitions d'immobilisations), un versement de dividendes à hauteur de 1,0 M€ et des rachats d'actions de 1,0 M€.

3.2 PRECIA S.A.

En 2015, PRECIA S.A. enregistre les résultats suivants :

en K€	2015	2014
Résultat d'exploitation	1 814	1 184
Résultat financier	3 900	4 051
Résultat exceptionnel	(187)	137
Participation des salariés	-	-
Impôt sur les bénéfices	174	(61)
RÉSULTAT NET	5 443	5 432

Le résultat d'exploitation de PRECIA S.A. s'inscrit en hausse de 53 % par rapport à 2014 ; il représente 4,1 % du chiffre d'affaires, contre 2,9 % l'an dernier.

Le résultat net est de 5 443 K€ contre 5 432 K€ en 2014, un niveau stable ; il représente 12,2 % du chiffre d'affaires contre 13,1 % l'an dernier. Ce résultat net inclut toujours un fort niveau de dividendes distribués par PRECIA MOLEN Service et PRECIA MOLEN Nerderlands.

L'endettement à moyen terme est de 6,2 M€, à comparer à 3,9 M€ fin 2014. Le ratio dettes/fonds propres est de 16,2 % contre 11,7 % à fin 2014. Les principaux financements du groupe en 2015 ont été souscrits directement par PRECIA S.A. auprès de ses banques.

3.3. Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter les bénéfices nets comptables à la distribution d'un dividende de 2,10 € par action, et de porter le solde à la réserve facultative.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons les dividendes versés au titre des trois derniers exercices : (abattement 40 %).

TOTAL

au titre de 2014 :	1,80 € par action	1 005 K€
au titre de 2013 :	1,80 € par action	1 005 K€
au titre de 2012 :	1,60 € par action	892 K€

4. MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

5. FILIALES

5.1 Evolution du périmètre du Groupe

Le groupe a procédé à l'acquisition des sociétés Le Barbier.

La société Shering Weighing Ltd a été absorbée par voie de fusion par PRECIA MOLEN UK Ltd au cours du premier semestre de l'exercice, à effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2015.

Aucun autre changement de périmètre n'est intervenu au cours de l'année 2015.

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JUIN 2016

6

5.2 Participations au 31 décembre 2015

Au 31 décembre 2015, PRECIA S.A. détenait des participations directes dans les sociétés suivantes :

5.2.1 Filiales

France :

PRECIA MOLEN Service 99,99 %

International :

MOLEN NL 100 %

PRECIA MOLEN UK 100 %

Shering Weighing 100 %

MOLEN Belgium 100 %

PRECIA Polska 100 %

PRECIA CZ 100 %

PRECIA MOLEN India 75 %

PRECIA MOLEN Maroc 60 %

PRECIA MOLEN Scandinavia 98 %

PRECIA MOLEN Ro 100 %

PRECIA MOLEN Australia 100 %

PRECIA MOLEN do Brasil 100 %

PRECIA MOLEN Ireland 40 %

5.2.2 Participations

International :

BACSA SA 19 %

PRECIA MOLEN NEDERLAND BV est détenue à 100 % de manière indirecte via MOLEN NL BV.

Le Groupe est organisé de la façon suivante :

1) Le pôle industriel et commercial PRECIA France, consacré à la conception, la fabrication et la vente d'équipements et de solutions de pesage, qui regroupe les deux usines situées à PRIVAS et VEYRAS (ARDECHE), ainsi qu'un site d'études informatiques à WOIPPY, près de Metz (Moselle).

2) Le pôle service avec PRECIA MOLEN Service consacré à :

- a. L'installation de matériels neufs pour le compte de PRECIA S.A.
- b. L'entretien, les contrats de maintenance et la réparation de matériels de pesage de toute marque, et
- c. La vérification périodique obligatoire des équipements utilisés pour le commerce.

PRECIA MOLEN Service a réalisé un chiffre d'affaires de 43,3 M€ en 2015 contre 39,0 M€ en 2014, soit une hausse de 11,1 %. Au cours de l'exercice, la société a acquis puis absorbé (par fusion absorption au 1^{er} Janvier 2015) les sociétés Le Barbier SAS, Etablissement Le Barbier SAS, PSD SAS et Pesage Vial SAS (Sociétés Le Barbier). En 2014, la société avait acquis puis absorbé Antignac SAS. Le bénéfice net de PRECIA MOLEN Service est de 2 968 K€, soit 6,8 % du chiffre d'affaires.

3) Le pôle international correspond aux implantations commerciales du Groupe dans l'Union Européenne (Pays-Bas, Royaume-Uni, Belgique, Pologne, République Tchèque et Roumanie) et dans le reste du Monde (Brésil, Australie, Scandinavie, Maroc et Inde). En 2015, le chiffre d'affaires consolidé cumulé de ces différentes entités a été de 32,9 M€, en hausse de 11,0 % par rapport à l'année précédente. Ces entités contribuent pour 27 % au résultat opérationnel consolidé, contre 30 % en 2014.

6. INVESTISSEMENTS ET RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Investissements

Le Groupe PRECIA MOLEN a réalisé en 2015 les investissements suivants :

Acquisitions	en K€
Goodwill	982
Immobilisations incorporelles	145
Immobilisations corporelles	5 144
Actifs financiers	114
TOTAL	6 385

PRECIA S.A. a réalisé les investissements suivants :

Acquisitions	en K€
Immobilisations incorporelles	161
Immobilisations corporelles	481
Immobilisations financières	3 939
TOTAL	4 581

6.2 Recherche-développement

La recherche-développement représente 1,2 % du chiffre d'affaires consolidé et 3,2 % du chiffre d'affaires produits de PRECIA S.A.

Les programmes de R&D ont été principalement consacrés :

- à la mise au point d'une nouvelle version d'un indicateur électronique de pesage programmable et d'un indicateur électronique de pesage à usage immédiat,
- à l'intégration d'innovations mécaniques, électroniques ou logicielles ponctuelles dans différents produits, et
- au développement et à l'amélioration de solutions-métiers.

Au titre de 2015, aucune dépense n'est immobilisée.

7. EVÈNEMENT IMPORTANT SURVENU DEPUIS L'ARRÊTÉ DES COMPTES DU 31/12/2015

Création la société PRECIA MOLEN Asia Pacific dont le siège social est à Kuala Lumpur en Malaisie.

La société PRECIA MOLEN Belgium a procédé à l'acquisition de son siège social.

8. RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONS SOCIALES

8.1 Emploi

Les salariés du Groupe PRECIA sont majoritairement basés en Europe (89 %) et plus particulièrement en France (69,4 %).

Les salariés basés hors d'Europe représentent 11 % des effectifs.

ENTITÉ	TOTAL 2015
PRECIA S.A.	259
PRECIA MOLEN SERVICE	356
PRECIA MOLEN India	72
PRECIA MOLEN BV	58
PRECIA MOLEN UK	51
PRECIA MOLEN Belgium	26
PRECIA MOLEN Ireland	20
PRECIA MOLEN Maroc	17
PRECIA MOLEN Poland	14
PRECIA MOLEN Australia	4
PRECIA MOLEN Brazil	4
PRECIA MOLEN CZ	2
PRECIA MOLEN Scandinavia	2
PRECIA MOLEN Ro	1
TOTAL	886

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JUIN 2016

8

Le Groupe PRECIA est composé à 16,3 % de femmes et 83,7 % d'hommes.

ENTITÉ	F	H
PRECIA S.A.	44	215
PRECIA MOLEN SERVICE	63	293
PRECIA MOLEN India	4	68
PRECIA MOLEN BV	7	51
PRECIA MOLEN UK	14	37
PRECIA MOLEN Belgium	4	22
PRECIA MOLEN Ireland	2	18
PRECIA MOLEN Maroc	1	16
PRECIA MOLEN Poland	3	11
PRECIA MOLEN Australia	1	3
PRECIA MOLEN Brazil	1	3
PRECIA MOLEN CZ	0	2
PRECIA MOLEN Scandinavia	0	2
PRECIA MOLEN Ro	0	1
TOTAL	144	742

ENTITÉ	<26 ans	26 à 45 ans	>45 ans
PRECIA S.A.	15	93	151
PRECIA MOLEN SERVICE	17	177	162
PRECIA MOLEN India	15	53	4
PRECIA MOLEN BV	2	12	44
PRECIA MOLEN UK	1	16	34
PRECIA MOLEN Belgium	0	12	14
PRECIA MOLEN Ireland	0	10	10
PRECIA MOLEN Maroc	0	14	3
PRECIA MOLEN Poland	0	12	2
PRECIA MOLEN Australia	1	2	1
PRECIA MOLEN Brazil	1	2	1
PRECIA MOLEN CZ	0	2	0
PRECIA MOLEN Scandinavia	0	0	2
PRECIA MOLEN Ro	0	1	0
TOTAL	52	406	428

À l'échelle du Groupe PRECIA, les entrées de personnel sur la période ont été de 123 principalement en France (95 sur 123). 12 licenciements ont été constatés au cours de l'année.

Pour l'année 2015, la somme des rémunérations dans le Groupe PRECIA MOLEN s'élève à 43 420 K€. Ce montant intègre la masse salariale ainsi que les dispositifs intéressant les salariés à la marche de l'entreprise.

La masse salariale de la société PRECIA S.A. pour 2015 se monte à 9 898 K€ contre 9 519 K€ en 2014.

8.2 Organisation du temps de travail

L'organisation du travail dans le Groupe PRECIA vise à mettre en place une organisation industrielle et commerciale performante, compétitive et réactive tout en respectant les attentes du personnel et la réglementation en vigueur.

L'organisation du temps de travail peut donc être évolutive selon les contraintes de production et de marché, et adaptée aux exigences réglementaires locales.

L'absentéisme reste une question essentielle pour le Groupe PRECIA en ce qu'il peut désorganiser les plannings de production et de prestation de service et ainsi notre qualité de service auprès de nos clients.

L'absentéisme à l'échelle du Groupe PRECIA s'élève à environ 7 jours par personne et par an.

8.3 Relations sociales

Les sociétés du Groupe PRECIA MOLEN s'attachent à entretenir les relations avec les personnels et leurs instances représentatives, conformément aux exigences locales et s'engagent à respecter l'ensemble des procédures obligatoires en matière d'information du personnel et de ses représentants. Les différents axes de réflexion et de négociation menés au cours de l'année écoulée ont porté sur les éléments de rémunération fixes, variables, collectifs et individuels, mais aussi les conditions d'hygiène et de sécurité, l'absentéisme, la pénibilité, l'égalité femmes-hommes.

Des accords collectifs ou plans d'action peuvent être conclus localement, comme ceux portant sur l'égalité homme-femme dans les sociétés du Groupe PRECIA basées en France.

8.4 Santé et sécurité

En matière de sécurité et de santé au travail, le Groupe PRECIA met en œuvre l'organisation et les moyens permettant de proposer à ses salariés des conditions de travail et de sécurité adaptées. Des organisations et des moyens particuliers sont en place sur les implantations où les risques sont les plus importants (sites de production, sites clients nécessitant la certification MASE).

À ce titre les situations à risques sont identifiées, puis les moyens permettant de réduire ceux-ci sont mis en œuvre (moyens matériels, formations, consignes de travail).

Le Groupe PRECIA compte aussi de nombreux collaborateurs qui sont amenés à se déplacer régulièrement sur les sites de ses clients. À cet égard, ces personnes peuvent bénéficier de formations sur la sécurité dans le cadre de ces interventions techniques.

Les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail sont calculés à l'échelle du Groupe PRECIA. Ceux-ci concernent presque exclusivement les sociétés menant des activités de production et de service en France.

Taux de gravité.....	0,48
Taux de fréquence.....	11,06
Nombre de maladies professionnelles.....	2

8.5 Formation

Les actions de formation mises en œuvre portent sur la connaissance des produits PRECIA MOLEN, la réglementation applicable en matière de pesage, l'utilisation des outils informatiques ainsi que la sécurité et la santé au travail.

À l'échelle du Groupe, 11 696 heures de formation ont été dispensées en 2015.

8.6 Égalité de traitement

À l'issue de négociations avec les représentants du personnel, notamment au sujet de l'égalité femmes-hommes, différentes mesures concrètes ont été mises en œuvre et portent sur :

- Le recrutement,
- L'égalité salariale et la promotion interne, et
- L'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale.

Par ailleurs, la société PRECIA S.A. est adhérente au club Entreprise et Handicap Ardèche. Aucune action particulière n'a été mise en œuvre au cours de l'année. Néanmoins, ce dossier est suivi avec attention par la Direction des Ressources Humaines.

8.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives à :

Les aspects essentiels des droits des travailleurs sont basés sur les normes internationales les plus exigeantes telles que celles de l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T.) qui servent de base pour les politiques locales de management des ressources humaines.

Les conventions de l'Organisation Internationale du Travail listées ci-dessous ont toutes été ratifiées par les pays dans lesquels les entités du Groupe PRECIA sont basées :

- C029 – Convention sur le travail forcé
- C100 – Convention sur l'égalité de rémunération
- C105 – Convention sur l'abolition du travail forcé
- C111 – Convention concernant la discrimination (emploi et profession)

9. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

9.1 Politique générale en matière environnementale

Les sites de production sont à l'origine de l'essentiel des nuisances et adoptent une démarche volontariste en matière de protection de l'environnement. La mise en œuvre des moyens permettant de répondre aux exigences légales et normes applicables, la mise en œuvre de procédures de contrôle efficaces et l'amélioration durable des performances grâce à des actions ciblées font partie de cet engagement.

Des moyens permettant de prévenir les risques environnementaux et les pollutions sont mis en œuvre. Ceux-ci sont d'ordre techniques (utilisation d'équipement de sécurité, intégration des mesures de contrôle du risque à la conception des équipements et installations, gestion d'une zone de regroupement et de sécurisation des déchets), organisationnels (visites de terrain, audits, actions d'amélioration) et humains (formations sécurité et environnement, sensibilisation au tri des déchets, communication de bonnes pratiques).

Les risques environnementaux liés aux activités de Groupe PRECIA sont concentrés dans les activités de production. Pour couvrir le coût de ces risques, les sites de production disposent d'une couverture d'assurance spécifique prenant en compte l'ensemble de ces activités.

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JUIN 2016

10

9.2 Pollution et gestion des déchets

Dans le but de prévenir et réduire les rejets dans l'air, l'eau et les sols, une attention particulière est apportée aux équipements de captage des polluants (choix des équipements, planning d'entretien), à l'entretien des machines-outils et la mise en œuvre d'équipements plus respectueux de l'environnement.

Les émissions de déchets sont essentiellement générées par les activités de la société PRECIA S.A. (87 % des déchets de l'ensemble du Groupe) au sein de laquelle sont menées des activités de fabrication de produits. Pour cette société, les émissions de déchets ainsi que la part valorisée (poids) sont mesurées annuellement. Des efforts significatifs ont été réalisés ces dernières années afin d'atteindre un niveau élevé et stable de valorisation pour l'ensemble des déchets (78 % en 2013, en 2014 et également en 2015). Cette amélioration concerne à la fois les déchets dits non dangereux (bois, cartons, plastiques, gravats,...) et les déchets dangereux (produits chimiques, piles et batteries, bombes aérosols,...)

Afin de maîtriser l'impact environnemental des matières consommées et des déchets générés par son activité, la société PRECIA S.A. centre ses efforts sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour le stockage et l'utilisation de produits chimiques, ainsi que pour le tri et la valorisation des déchets.

La collecte des déchets est réalisée aux différents points de production, dans des contenants spécifiquement adaptés. Suivant leur nature, les déchets sont regroupés et orientés vers des filières de traitement adaptées et conformes à la réglementation applicable. La société PRECIA S.A. apporte une attention particulière au choix des filières de traitement de déchets afin d'atteindre un niveau de valorisation élevé.

La société PRECIA S.A. cherche également à faire appel à des prestataires locaux pour la collecte, le traitement et la valorisation de certains types de déchets dans le but de réduire l'impact environnemental lié au transport.

Les déchets générés par les autres sociétés du Groupe PRECIA (13 % des déchets de l'ensemble du Groupe) sont gérés conformément aux exigences locales applicables.

Les principales nuisances (sonores et visuelles) sont rencontrées sur les sites de production de PRECIA S.A.. À ce titre, une attention particulière est apportée à ce sujet afin de limiter l'impact de l'activité industrielle sur la population locale et les parties prenantes présentent autour des lieux d'activités de la société. Des mesures techniques (isolation phonique) et organisationnelles (horaires de fonctionnement) sont en place dans le but d'atteindre cet objectif.

9.3 Utilisation durable des ressources

La mise en œuvre de programmes destinés à permettre une utilisation durable des ressources est un axe de travail du Groupe PRECIA, car elle permet de concilier un ensemble d'objectifs variés et de grande importance tel que le respect de l'environnement (global mais aussi local), la réduction des coûts et la fédération des équipes autour de projets structurants qui peuvent porter sur l'eau, les matières premières et l'énergie.

Sur les sites de production, une attention particulière est par exemple apportée à la diminution des quantités de matières rebutées ainsi qu'à la quantité de déchets valorisés.

Consommation de ressources . . .	2015
Eau (m ³)	3 725
Electricité (Kwh).....	2 532 633
Carburant et Fuel (litres).....	1 777 292
Gaz combustibles (kWh PCI)	1 274 020

Les consommations d'énergie sont principalement réalisées dans le cadre des activités des sociétés PRECIA S.A. et PRECIA MOLEN Service (83 % de l'électricité, 84 % des Carburants et Fioul, 52 % du Gaz). Ces deux entités regroupent également 74 % de la consommation d'eau du Groupe. Ces deux entités ont réalisé un audit de leur performance énergétique. Sur la base de cet audit, des actions d'amélioration seront mises en œuvre dans le but de réduire ou d'optimiser la consommation d'énergie.

Les activités du Groupe PRECIA MOLEN n'impliquent pas l'utilisation des sols, hormis l'utilisation des surfaces nécessaires à l'implantation de bâtiments administratifs ou de production.

9.4 Changement climatique

Les activités du Groupe PRECIA MOLEN ne sont pas exposées aux conséquences du changement climatique et n'impactent pas la biodiversité. Néanmoins, le Groupe PRECIA MOLEN est attentif à ses émissions de gaz à effet de serre. Celles-ci sont majoritairement liées à la production de chaleur (chauffage des bâtiments), au fonctionnement des équipements industriels et à l'utilisation du parc automobile des sociétés PRECIA S.A. et PRECIA MOLEN Service. Les sources d'émissions sont entretenues et contrôlées périodiquement.

Un bilan des émissions de CO₂ est réalisé pour les seules activités de PRECIA S.A. consolidées au niveau environnemental (voir chapitre 2). Ceci concerne donc les activités menées en France, au Pays-Bas, au Royaume-Unis, en Inde et au Maroc.

Consommation de ressources . . .	2015
Emissions de CO ₂ (tonnes)	6 413

Calculées selon la méthode de l'ADEME

10. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

10.1 Impact territorial, économique et social de l'activité : Le Groupe et son tissu social

Au sein du Groupe PRECIA, la société PRECIA S.A. soutient les valeurs du sport comme l'esprit d'équipe et la solidarité, la réactivité et la technique, mais aussi l'effort et la récompense.

Ce soutien est illustré par son implication effective dans différentes épreuves sportives, telles que :

- Cyclo sportive l'Ardéchoise(*),
- Foot corpo Privadois(*)

(*) Equipe PRECIA MOLEN et/ou soutien financier.

La société PRECIA S.A. soutient également le cinéma et le théâtre de Privas et partage les valeurs communes qui existent entre la société et le Cinéma local : créativité, proximité et ouverture sur le monde.

Un soutien ponctuel a également été apporté dans l'année à des associations et à un événement sportif sous forme de don de matériel et de participation financière.

PRECIA S.A. contribue ainsi à améliorer l'attractivité de la ville de son siège social et de ses usines et vise à favoriser l'accès de tous à la culture et participe à une meilleure intégration des collaborateurs du groupe dans le tissu social et culturel local.

L'enseignement des métiers du pesage est très important pour PRECIA S.A. qui est un des leaders mondiaux de ce métier et le premier fabricant français d'instruments de pesage. Ainsi, PRECIA S.A. supporte de nombreux lycées techniques ou écoles post-bac par des subventions et par le versement de la taxe d'apprentissage.

La société PRECIA S.A. a de plus choisi de privilégier les circuits d'approvisionnement courts pour ses sous-traitants comme pour ses matières premières et marchandises. Ainsi, depuis l'exercice 2012, la société a internalisé la production de certains indicateurs électroniques de pesage auparavant fabriqués en Asie. Cette internalisation a été rendue possible par une rationalisation de la gamme et une analyse de la valeur approfondie.

Des prestataires locaux sont également sollicités dans le cadre de la gestion et de la valorisation des déchets. En effet, les cartes électroniques et les matériels informatiques obsolètes sont collectés par une entreprise qui assure la valorisation des matières présentant de la valeur comme les métaux ou certains composants. Les déchets de bois issus de l'activité de PRECIA S.A. sont collectés par une entreprise qui transformera cette matière en plaquettes dans le but d'alimenter des chaufferies bois.

La société PRECIA S.A. est un acteur majeur sur son bassin économique originel auquel elle est très attachée et au sein duquel elle concentre la plupart de ses recrutements.

10.2 Sous-traitants et fournisseurs

Le Groupe PRECIA fait appel, de manière ponctuelle, à des sous-traitants pour des pièces mécaniques partielles ou complètes ou encore pour certaines installations de machines. Dans la plupart des cas, il s'agit d'une sous-traitance de spécialité et parfois de capacité qui vise à compléter les moyens de production disponibles ou encore les lieux de réalisation des services. Ceci concerne essentiellement les sites de production.

L'importance relative du Groupe PRECIA chez ces sous-traitants reste limitée. Le Groupe et ses sous-traitants ont mis en œuvre des relations commerciales de partenaires très équilibrées.

La plupart des sous-traitants sont choisis localement, de telle sorte que les exigences sociales et environnementales qu'ils doivent respecter soient au moins équivalentes à celle des sites de production basés en France.

10.3 Loyauté des pratiques

Le Groupe PRECIA entend placer son action dans le strict respect du droit et des réglementations. À ce titre, la lutte contre la corruption, le respect des embargos commerciaux et la lutte contre les paradis fiscaux sont invariablement intégrés dans son action commerciale, en particulier sur ses marchés internationaux.

Le Groupe PRECIA prend en compte, dans la conception de ses produits, les exigences réglementaires liées à la santé et la sécurité des utilisateurs finaux afin de proposer des produits performants et sûrs à ses clients.

10.4 Autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme

Le Groupe PRECIA réalise ses activités conformément aux exigences réglementaires applicables localement et n'a pas entrepris d'actions complémentaires en faveur des Droits de l'Homme.

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JUIN 2016

12

11. PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES SUR LES INFORMATIONS SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES (§ 8, 9 & 10)

Les informations présentées dans ce rapport sont consolidées au niveau du Groupe pour l'ensemble des sociétés dès lors que la participation de PRECIA S.A. est au moins égale à 50 %, ou que le Groupe dispose du pouvoir de nommer ou révoquer la majorité des membres des organes de direction ou de surveillance.

Les indicateurs environnementaux concernent uniquement les sociétés ayant une activité industrielle. Les sociétés ayant uniquement une activité commerciale ne sont donc pas prises en compte dans le calcul des indicateurs environnementaux.

L'organisation mise en place par le Groupe permet de récolter et consolider certaines des informations relatives à l'activité du Groupe depuis le 01/01/2015.

L'ensemble des données disponibles font l'objet d'un contrôle réalisé par un organisme agréé et indépendant, conformément aux décrets applicables en matière de transparence des entreprises.

Les données considérées dans ce rapport sont calculées en tenant compte des réglementations applicables localement.

12. FACTEURS DE RISQUES

12.1 Risques liés aux conditions de marché

Notre activité se situe dans un secteur fortement concurrentiel. Le positionnement de la société sur le marché dépend de plusieurs facteurs, notamment de sa capacité d'innovation, de son offre commerciale de solutions complètes, de la qualité des produits, de la maîtrise des approvisionnements et de l'organisation de ses réseaux de vente et de service.

Une spécificité de notre métier est la contrainte réglementaire, qu'il s'agisse de la Métrologie Légale ou de la réglementation relative aux produits installés en zones explosibles (ATEX), à laquelle nous nous conformons par la mise en œuvre de notre Système Qualité, qui fait l'objet d'audits et de certifications par des organismes habilités à intervalles réguliers.

L'importance opérationnelle de la gestion informatique des données a conduit la société à être particulièrement vigilante quant à la sécurité de ses systèmes.

12.2 Risques liés à l'environnement financier

Comme toute société commerciale, le Groupe est confronté aux risques d'impayés de ses clients ; ce risque est toutefois limité par la qualité de sa clientèle de grands comptes, ainsi que par la faible concentration des clients.

Le Groupe est faiblement exposé aux risques de change et de taux d'intérêt ; il applique une politique de prudence en la matière.

12.3 Risques de liquidité et de trésorerie

Le risque d'incapacité de la société à faire face à ses engagements financiers est faible ; il fait d'ailleurs l'objet d'une évaluation périodique de la Banque de France, qui nous attribue une probabilité de défaillance dans les trois ans de 0,2 %, à comparer au score global de l'industrie : 6,0 %.

12.4 Assurances

La société assure ses activités, avec l'assistance d'un courtier spécialisé, dans des conditions conformes aux standards de l'industrie.

13. INFORMATIONS DIVERSES

13.1 Charges somptuaires

En 2015, elles se sont élevées à 80 K€.

13.2 Principaux actionnaires

Conformément à la loi, nous vous informons que les principaux actionnaires de votre société sont :

	Participation	Droits de vote
Groupe ESCHARAVIL S.A.	de 33,33 à 50 %	de 50 à 66,67 %
Famille ESCHARAVIL	de 10 à 15 %	de 10 à 15 %
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE		833 298

Au cours de l'exercice, la société Amiral Gestion a déclaré un franchissement de seuil à la baisse ainsi qu'un franchissement de seuil à la hausse.

13.3 Détenion d'actions PRECIA S.A. par elle-même

Au 31/12/2015, PRECIA S.A. détenait 22 947 de ses propres actions, soit 4,0 % du capital ; le coût d'acquisition de ces actions est de 1 296 K€ ; la valeur de marché à la fin de l'exercice est de 2,9 M€.

Au cours de l'année 2015, la société a mis fin au contrat de liquidité souscrit avec la société Arkeon Finance.

13.4 Inventaire des valeurs mobilières

Au 31/12/2015, PRECIA et PRECIA MOLEN Service ne détiennent pas de valeurs mobilières de placement. Les placements de liquidité à court terme sont réalisés sous forme de Dépôt à Terme et Comptes à Terme (D.A.T & C.A.T.) auprès de grandes institutions bancaires françaises mais aussi sous forme de compte bancaire courant rémunéré.

13.5 Délais de paiement des fournisseurs

Au 31/12/2015, la décomposition par échéances de la balance fournisseurs de PRECIA S.A. était la suivante : (en K€)

en K€	2015	2014
Échéances échues.....	408	436
Échéances inférieures à 30 jours.....	3 142	2 694
Échéances de 30 à 60 jours.....	1 929	1 604
Échéances supérieures à 60 jours....	5	12
TOTAL.....	5 484	4 747

13.6 Participation des salariés au capital

Au 31/12/2015, la part de capital détenue par les salariés sous forme de gestion collective est de 1,89 %.

13.7 Mandats des dirigeants

Voir page 14

14. PERSPECTIVES D'AVENIR

En France, le niveau de prise de commande de ce début d'année est similaire à celui de l'année 2015, dans un contexte macroéconomique plutôt neutre mais incertain. Le Groupe espère réaliser de nouvelles acquisitions et profiter de sa bonne dynamique commerciale sur les zones Asie-Pacifique et Afrique. Dans ce contexte, le Groupe anticipe une légère croissance organique pour l'exercice en cours.

Le Groupe poursuit par ailleurs aussi la refonte de ses systèmes de gestion informatisés avec le déploiement de son ERP global à l'international.

Dans le contexte de taux d'intérêt très bas et avec une amélioration de sa trésorerie, le Groupe reste très intéressé par des opportunités de croissance externe dans les activités de service, pour de nouveaux produits ou pour un développement sur de nouvelles zones géographiques.

Si l'environnement économique est toujours incertain, avec des risques de crises cycliques, le Groupe PRECIA MOLEN est stable et fort, il a les ressources pour continuer son développement, créer de nouveaux emplois et générer de nouvelles opportunités pour ses employés.

15. ATTESTATION

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Privas, le 12 avril 2016

Le Président du Directoire
René COLOMBEL

MANDATS DES DIRIGEANTS

14

ADMINISTRATION – DIRECTION

Madame Anne-Marie ESCHARAVIL

Membre et
Présidente du Conseil de Surveillance

Présidente des S.A.S. BERGEROUX et LA FINANCIERE DE BENAT S.A.S.
Présidente et membre du Directoire de la S.A. GROUPE ESCHARAVIL
Administrateur de la S.A. LUC ESCHARAVIL

Madame Alice ESCHARAVIL

Membre du Conseil de Surveillance

Membre et Présidente du Conseil de Surveillance de la S.A. GROUPE ESCHARAVIL
Administrateur de la S.A. LUC ESCHARAVIL

Madame Marie-Christine ESCHARAVIL

Membre du Conseil de Surveillance

Membre et Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de la S.A. GROUPE ESCHARAVIL

Monsieur Luc ESCHARAVIL

Vice-Président du Conseil de Surveillance
Représentant la S.A. GROUPE ESCHARAVIL
Membre du Conseil de Surveillance

Administrateur - Président et Directeur Général de la S.A. LUC ESCHARAVIL
Président de la S.A.S. RAFFIN
Membre du Directoire et Directeur Général de la S.A. GROUPE ESCHARAVIL

Monsieur Georges FARVACQUE

Représentant la société FIDUCIAIRE DE CONTROLE ET DE GESTION DE PATRIMOINE
Membre du Conseil de Surveillance

Monsieur François THINARD

Membre du Conseil de Surveillance

Monsieur René COLOMBEL

Membre et Président du Directoire

Président de la S.A.S. PRECIA MOLEN SERVICE
Member of the board of Directors de MOLEN BV, PRECIA MOLEN UK Ltd,
PRECIA MOLEN SCANDINAVIA AS, PRECIA MOLEN (IRL) Ltd et PRECIA MOLEN INDIA Ltd
Administrateur de MOLEN BELGIUM BV
Co-gérant de PRECIA MOLEN MAROC SARL
Directeur de PRECIA MOLEN AUSTRALIA Pty Ltd
Directeur de PRECIA MOLEN Servicos de Pesagem Ltda

CONTRÔLE

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

63 rue de Villiers - 92200 NEUILLY SUR SEINE
représentée par Madame Natacha PELISSON
Commissaire aux Comptes inscrit à la Compagnie Régionale de Lyon

RM CONSULTANTS ASSOCIES

19 rue Paul Henry Spaak -BP 105 - 26904 VALENCE Cedex 9
représentée par Monsieur Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes inscrit à la Compagnie Régionale de Grenoble

SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur François THINARD arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale. Il convient de statuer sur son renouvellement lors de l'Assemblée.

Aucun autre mandat relatif au Conseil de Surveillance ne vient à expiration au titre de l'exercice clos au 31/12/2015.

RÉSULTATS DE PRECIA S.A.

AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

► en milliers d'euros ◀

	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2011
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social.....	2 200	2 200	2 200	2 200	2 200
Nombre d'actions ordinaires existantes.....	573 304	573 304	573 304	573 304	573 304
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires HT.....	45 540	41 427	39 887	41 978	40 331
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions) ⁽¹⁾	6 118	5 897	4 436	3 120	3 314
Impôt sur les bénéfices.....	174	(61)	103	(241)	176
Participation des salariés dûe au titre de l'exercice.....	-	-	-	-	17
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions).....	5 443	5 432	3 515	2 246	2 901
Résultat distribué.....	1 155	1 003	1 003	892	1 059
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)					
Résultat après impôt, participation mais avant charges calculées (amortissements et provisions) ⁽¹⁾	10,37 €	10,39 €	7,56 €	5,86 €	5,44 €
Résultat après impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions).....	9,49 €	9,48 €	6,13 €	3,92 €	5,06 €
Dividende attribué à chaque action.....	2,10 €	1,80 €	1,80 €	1,60 €	1,90 €
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice.....	254	250	249	245	240
Montant de la masse salariale.....	9 898	9 604	9 953	9 369	8 865
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux.....	4 016	3 845	3 915	3 898	3 692

(1) Hors provisions financières et exceptionnelles.

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2016

16

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de notre société vous a convoqué en Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et à nos statuts afin :

- d'une part de vous exposer l'activité de la société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2015, les résultats de la société et de ses filiales, les perspectives d'avenir et vous fournir les autres informations prescrites par la loi ;
- d'autre part, de soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et décider de l'affectation des résultats.

Lecture du rapport du Directoire vous a été faite par Monsieur René COLOMBEL, son Président.

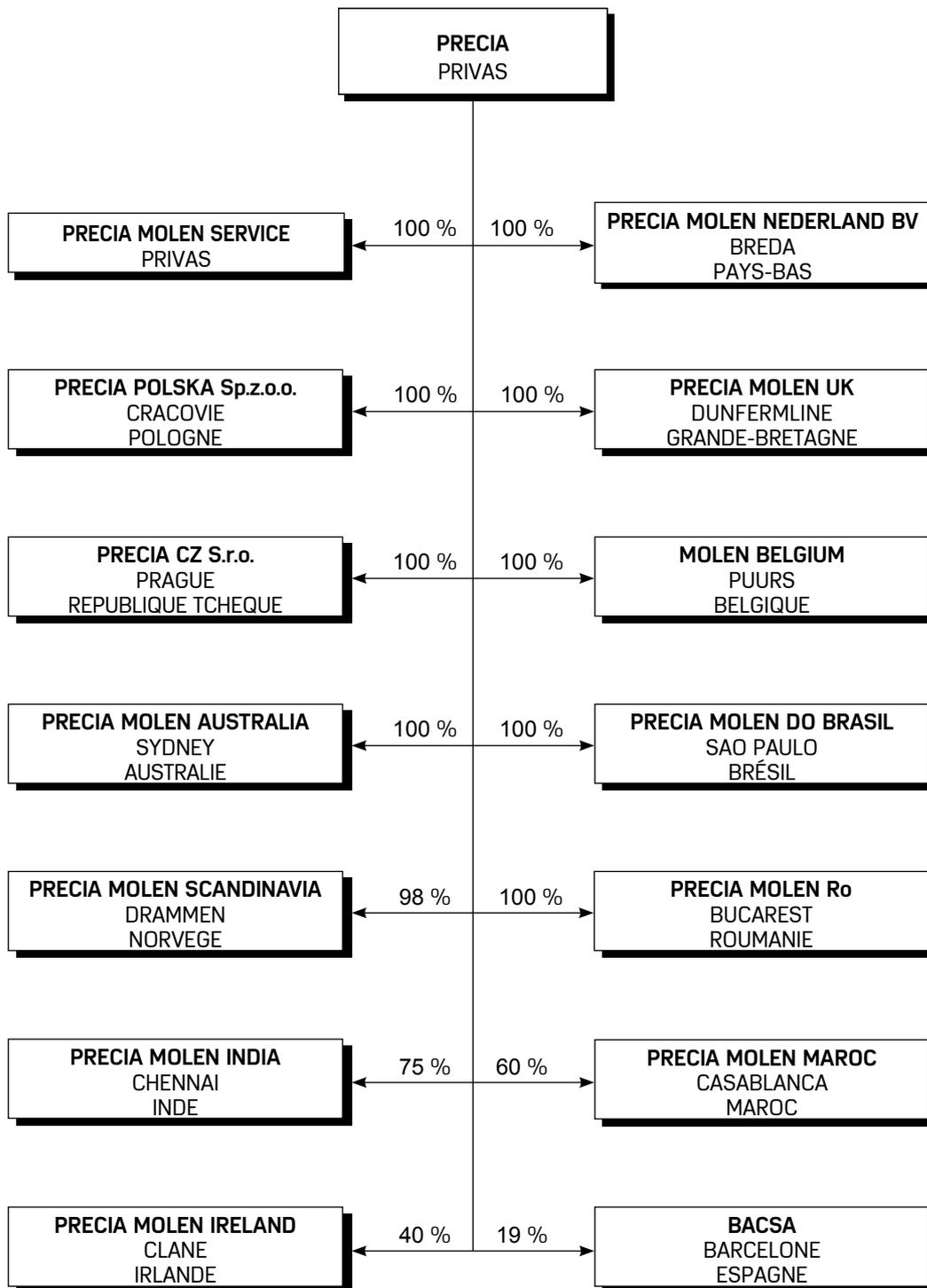
Vous allez par ailleurs entendre la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice de leur mission de vérification et de contrôle des comptes ainsi que sur les conventions visées par l'article L.225-86 du Code de Commerce.

Conformément à l'article L.225-68 du Code de Commerce, nous vous informons que nous n'avons aucune observation à formuler tant sur le rapport de gestion du Directoire que sur les comptes de l'exercice écoulé.

Anne-Marie ESCHARAVIL
Présidente du Conseil de Surveillance

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DU GROUPE PRECIA MOLEN

▸ au 31/12/2015 ◀



- 20** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 21** Compte de résultat consolidé 2015
- 21** Tableau du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
- 22** Bilan consolidé au 31 décembre 2015
- 23** Tableau de variation des capitaux propres consolidés
- 23** Tableau des flux de trésorerie consolidés
- 24** Annexe aux comptes consolidés
- ▶ **24 NOTE 1** Principes de consolidation et méthodes comptables
 - ▶ **28 NOTE 2** Explication des postes du bilan
 - ▶ **32 NOTE 3** Explication des postes du compte de résultat
 - ▶ **33 NOTE 4** Informations concernant le tableau des flux de trésorerie consolidé

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

► exercice clos le 31 décembre 2015 ◀

20

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société PRECIA S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le Groupe évalue à chaque clôture l'existence d'indices de perte de valeur des actifs à long terme regroupés par unité génératrice de trésorerie et procède annuellement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition selon les modalités décrites dans les notes 1.3.1 et 1.5.2 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ces tests de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Lyon, le 27 avril 2016

PricewaterhouseCoopers Audit
Natacha PÉLISSON
Associée

Valence, le 27 avril 2016

RM Consultants Associés
Nicanor RICOTE
Associé

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ 2015

▶ en milliers d'euros ◀

	Notes	2015	2014
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.1	105 327	95 406
Achats consommés		(24 163)	(24 573)
Charges de personnel	3.2	(44 891)	(41 203)
Charges externes		(23 271)	(20 211)
Impôts et taxes		(1 599)	(1 495)
Amortissements		(2 216)	(2 556)
Variation des stocks en cours et produits finis		(1 160)	1 347
Autres produits d'exploitation		858	1 175
Autres charges d'exploitation		(250)	(264)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		8 636	7 625
Produits de trésorerie et équivalents		778	436
Coût de l'endettement financier brut		(865)	(257)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	3.3	(87)	229
Autres produits financiers		-	-
Autres charges financières		-	-
Charge d'impôt sur le résultat	3.4	(3 042)	(2 993)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		5 508	4 861
Intérêts ne conférant pas le contrôle		222	227
Part du groupe		5 285	4 634
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION ET DILUÉ (EN EURO)	2.9	9,50	8,30

TABLEAU DU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

▶ en milliers d'euros ◀

	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net de l'ensemble consolidé	5 508	4 861
Écarts de conversion	180	299
Écarts actuariels	-	(233)
Actifs disponibles à la vente	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, part du Groupe, hors entités mises en équivalence	180	66
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors entités mises en équivalence	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	180	66
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des intérêts ne conférant pas le contrôle	88	29
Résultats nets et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	268	95
Total des produits et charges de la période	5 776	4 957

BILAN CONSOLIDÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2015

► en milliers d'euros ◄

22

COMPTES CONSOLIDÉS

ACTIF.....	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Goodwill.....	1.3.1	10 405	9 327
Autres immobilisations incorporelles.....	2.3	661	797
Immobilisations corporelles.....	2.1	11 718	8 844
Actifs financiers.....		376	429
Participations mises en équivalence.....	2.4.1	-	-
Impôts différés actifs.....	2.8	1 473	1 220
ACTIFS NON COURANTS.....		24 633	20 618
Stocks et en-cours.....	2.5	14 254	13 661
Créances clients et autres créances.....	2.6	26 652	28 399
Créance d'impôt exigible.....		622	841
Autres débiteurs.....	2.7	1 652	1 914
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	2.8	30 743	23 985
ACTIFS COURANTS.....		73 923	68 800
TOTAL.....		98 556	89 418
PASSIF.....			
PASSIF.....	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Capital.....	2.10	2 200	2 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport.....		4 487	4 487
Réserves consolidées.....		41 303	37 493
Actions propres.....	2.10	(1 296)	(311)
Résultat consolidé part du groupe.....		5 285	4 634
SOUS TOTAL CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AU GROUPE....	2.11	51 979	48 503
Intérêts ne conférant pas le contrôle dans les réserves.....		1 298	1 090
Intérêts ne conférant pas le contrôle dans les résultats.....		222	227
TOTAL CAPITAUX PROPRES.....		53 500	49 821
Provisions long terme.....	2.13	2 704	2 334
Impôt différé passif.....	2.9	635	637
Dettes financières long terme.....	2.12	6 932	4 772
PASSIFS NON COURANTS.....		10 271	7 744
Dettes financières court terme.....	2.12	5 129	3 001
Dettes de location financement court terme.....		96	211
Dettes fournisseurs et autres dettes.....		9 158	7 994
Passif d'impôt exigible.....		80	-
Autres passifs courants.....	2.14	20 323	20 858
PASSIFS COURANTS.....		34 785	31 854
TOTAL.....		98 556	89 418

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

▶ en milliers d'euros ◀

	Capital social	Primes d'émission	Actions propres	Réserves consolidées	Résultat de la période	Intérêts ne conférant pas le contrôle	TOTAL
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2013	2 200	4 487	(363)	33 949	4 484	1 224	45 981
Dividendes versés					(1 005)	(164)	
Affectation du résultat antérieur				3 479	(3 479)		
Actions propres			52				
Ecarts actuariels				(233)			
Ecart de conversion				299		29	
Variation de périmètre							
Résultat de la période					4 634	227	
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2014	2 200	4 487	(311)	37 494	4 634	1 318	49 821
Dividendes versés					(1 005)	(107)	
Affectation du résultat antérieur				3 629	(3 629)		
Actions propres			(985)				
Ecarts actuariels							
Ecart de conversion				180		88	
Variation de périmètre							
Résultat de la période					5 285	222	
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2014	2 200	4 487	(1 296)	41 303	5 285	1 520	53 500

23

COMPTES CONSOLIDÉS

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	2015	2014
Opérations d'exploitation		
Résultat	8 208	6 503
Amortissements des immobilisations	2 568	2 556
Dotations et reprises sur provision pour risques et charges	450	(118)
Résultat de cessions d'immobilisations	112	82
Incidence des instruments dérivés et autres instruments similaires	-	-
Charges d'impôt (variation impôt différé)	135	(30)
Coût de l'endettement financier net	(91)	152
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	3 002	4 468
Intérêts payés	0	(150)
Impôt sur le résultat payé	(3 041)	(2 235)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	11 344	11 226
Opérations d'investissement		
Intérêts reçus	-	-
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(145)	(346)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(5 144)	(3 435)
Acquisitions d'immobilisations financières	(114)	(64)
Produits de cession d'immobilisations incorporelles	0	-
Produits de cession d'immobilisations corporelles	176	228
Produits de cessions d'immobilisations financières	23	83
Produits de cessions de titres de participation	234	-
Variation intérêts minoritaires	-	93
Acquisitions de minoritaires et de filiales, nette de trésorerie acquise	(2 096)	(2 295)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(7 066)	(5 736)
Opérations de financement		
Augmentation de capital dans les filiales	-	-
Rachats et reventes d'actions propres	(985)	52
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	2 763	4 134
Remboursements d'emprunts	(484)	(3 023)
Dividendes versés	(1 070)	(1 005)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	225	158
Impact des variations de taux de change	128	299
AUGMENTATION (DIMINUTION) TOTALE DE LA TRÉSORERIE	4 631	5 948
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	20 984	15 036
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	25 614	20 984
AUGMENTATION (DIMINUTION) TOTALE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	4 631	5 948

Des détails vous sont présentés en note §4 page 33

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2015

24

COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers ont été arrêtés par le Directoire et présentés au Conseil de Surveillance du 12 avril 2016. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires, prévue le 22 juin 2016.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE LA PÉRIODE

En Janvier 2015, la société PRECIA MOLEN Service S.A.S. a procédé à l'acquisition du groupe familial Le Barbier, spécialiste du pesage industriel et commercial sur le grand quart nord-ouest de la France.

ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE :

Création de la société PRECIA MOLEN Asia Pacific dont le siège social est à Kuala Lumpur en Malaisie.
La société PRECIA MOLEN Belgium a procédé à l'acquisition de son siège social.

1. PRINCIPES DE CONSOLIDATION ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

1.1 Périmètre de consolidation

1.1.1 Périmètre de consolidation :

Identification	SIREN	% détenu
PRECIA S.A. 07000 Privas	386 620 165	Société mère
PRECIA MOLEN SERVICE S.A.S 07000 Privas	349 743 179	99,99
MOLEN BV Breda	PAYS-BAS	100,00
PRECIA MOLEN NEDERLAND BV Breda (1)	PAYS-BAS	100,00
MOLEN BELGIUM NV Puurs	BELGIQUE	100,00
PRECIA MOLEN UK Ltd Dunfermline	ROYAUME UNI	100,00
PRECIA POLSKA Sp.z.o.o. Cracovie	POLOGNE	100,00
PRECIA MOLEN CZ S.r.o. Pragues	REP. TCHEQUE	100,00
PRECIA MOLEN MAROC S.A.R.L. Casablanca	MAROC	60,00
PRECIA MOLEN SCANDINAVIA A.S. Drammen	NORVEGE	98,00
PRECIA MOLEN INDIA Ltd Chennai	INDE	75,00
PRECIA MOLEN Ro Bucarest	ROUMANIE	100,00
PRECIA MOLEN Australia Pty Ltd. Sydney	AUSTRALIE	100,00
PRECIA MOLEN Serviços De Pesagem Ltda. Sao Paulo	BRESIL	100,00
PRECIA MOLEN (IRL) Ltd Clane	IRLANDE	40,00

(1) Cette société est détenue de manière indirecte via MOLEN BV.

Toutes ces sociétés sont consolidées et ont arrêté leurs comptes au 31 décembre 2015.

1.1.2. Évolution du périmètre

La société Shering Weighing Ltd a été fusionnée avec PRECIA MOLEN UK Ltd au cours de l'exercice. Les sociétés Groupe Le Barbier (Le Barbier SAS, Etablissement Le Barbier SAS, PSD SAS et Pesage Vial SAS) acquises le 21 janvier 2015 ont été incluses dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice et ont été fusionnées avec PRECIA MOLEN Service SAS au cours de l'exercice. La société PRECIA MOLEN Scandinavia A.S. est à présent détenue à 98 % par PRECIA S.A.

1.2 Comparabilité des comptes

Les principes comptables appliqués pour l'arrêt des comptes au 31 décembre 2015 sont les mêmes que ceux du 31 décembre 2014.

1.2.1. Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptées par l'UE entrant en application au 1^{er} janvier 2015

IFRIC 21 – Taxes prélevées par une autorité publique : le Groupe avait mis en application dès le 1^{er} janvier 2014 cette nouvelle interprétation qui trouve à s'appliquer sur la taxe prélevée en France sur le chiffre d'affaires (taxe dite « Organic » ou « C3S »).

IAS 40 – Acquisition d'un immeuble de placement : les comptes du Groupe ne présentent aucun élément susceptible d'être concerné par cette norme.

IFRS 1 – Version à utiliser lors de la première application : le Groupe, appliquant les IFRS depuis de nombreuses années, n'est pas concerné par cette amélioration.

IFRS 3 – Exclusion des coentreprises et opérations conjointes du champ d'application de cette norme : aucune opération réalisée au cours de l'exercice ne se trouve concernée par cette norme.

IFRS 13 – Portefeuilles gérés sur une base nette : les comptes du Groupe ne présentent aucun élément susceptible d'être concerné par cette norme.

1.2.2. Normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne applicables de manière anticipée dès le 1^{er} janvier 2015

Amendement IAS 1 – Présentation d'informations pertinentes : afin d'améliorer l'efficacité de la présentation des informations, le Groupe a décidé d'ajouter des indicateurs clés à la lecture de l'activité mentionnés dans le paragraphe « Autres indicateurs non prévus par les normes IFRS ».

Amendement IAS 16 et IAS 38 – Méthodes d'amortissement acceptables : le Groupe pratique dans tous les cas les amortissements selon le mode linéaire, et le Groupe ne pratique jamais d'amortissement sur un rythme fondé sur les revenus, objet de cet amendement.

Amendement IFRS 8 – Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation avec le total des actifs : les informations sectorielles présentées par le Groupe ne font l'objet d'aucun regroupement et sont mis en cohérence avec les données totales du Groupe.

Amendements IAS 16 et IAS 41 – Actifs biologiques producteurs, **IAS 19** – Régimes à prestations définies, **IAS 24** – services de direction, **IFRS 2** – acquisitions de droits, marchés, performances, services, **IFRS 3** – Ajustement de prix, **IFRS 5** – Changement de modalité de cession d'un actif et **IFRS 7** mandat de gestion / compensation entre actifs et passifs financiers : ces amendements ne trouvent pas à s'appliquer sur les comptes présentés par le Groupe.

Amendements IAS 27 – Etats financiers individuels : ces amendements ne trouvent pas à s'appliquer dans les comptes consolidés annuels.

IFRS 11 – Acquisition d'intérêts dans une activité conjointe : le Groupe ne détient aucun actif entrant dans cette catégorie.

1.2.3. Les normes suivantes, bien qu'applicables par anticipation selon les décisions de l'IASB, ne sont pas encore adoptées par l'Union Européenne, et ne sont donc pas applicables aux comptes de PRECIA MOLEN

IAS 28 / IFRS 10 – Exemption de consolidation applicable aux sociétés d'investissement : en tout état de cause, aucune des sociétés du Groupe ne serait concernée par cet amendement.

IFRS 12 – Intérêts détenus dans d'autres entités : cette norme ne trouve pas d'application dans les comptes détenus par le Groupe.

1.2.4. Enfin, les normes suivantes, déjà publiées par l'IASB, devraient être adoptées prochainement par l'Union Européenne. Le Groupe a étudié ces nouvelles normes et est en cours d'évaluation de leur influence sur la future présentation des comptes

IFRS 9 – Instruments financiers : en l'état actuel des choses, cette nouvelle norme devrait avoir une influence très limitée sur les comptes du Groupe.

IFRS 15 – Revenus : compte tenu de la nature des contrats de ventes qui ont cours dans les différentes entités du Groupe, cette nouvelle norme ne devrait pas avoir d'influence sur la structure du revenu présenté.

IFRS 16 – Contrat de location : cette nouvelle norme aura, lors de sa mise en application, une influence à la fois sur le montant des capitaux immobilisés et sur l'endettement du Groupe ; l'importance de cette influence sera étudiée par le Groupe au cours de l'année 2016.

1.3 Principes comptables de consolidation

1.3.1 Regroupement d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, par application de la norme IFRS 3 (Regroupements d'entreprises). Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, après une période d'évaluation d'une durée maximale de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Pour les regroupements d'entreprises effectués à compter du 1^{er} janvier 2010, la norme IFRS 3 révisée est applicable. Selon cette norme, l'écart d'acquisition est désormais calculé par différence entre la juste valeur de la contrepartie remise et la somme des actifs et des passifs existants et éventuels de la société acquise évalués individuellement à leur juste valeur. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charge. À la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts ne conférant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 avaient été traités selon la méthode du goodwill partiel, seule méthode applicable.

Pour les regroupements d'entreprises effectués avant le 1^{er} janvier 2010, à la date d'acquisition, le goodwill représente l'excédent du coût de l'acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables. Pour les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004, le goodwill a été maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent. Le classement et le traitement comptable des regroupements d'entreprise qui ont eu lieu avant le 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été modifiés pour la préparation du bilan d'ouverture du Groupe en IFRS au 1^{er} janvier 2004.

Dans tous les cas, le goodwill négatif résultant de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat.

À compter de la date d'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises. Ultérieurement, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti mais est soumis à des tests de pertes de valeur à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment quand il existe des indicateurs de perte de valeur. Les dépréciations des goodwill sont irréversibles. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en «Autres charges de gestion courante» ou en «Charges de restructuration» lorsque la perte de valeur est consécutive d'une restructuration.

Le montant cumulé des dépréciations de goodwill constatées au 31 décembre 2015 est de 599 K€ (2014 – 604 K€).

1.3.2 Conversion des comptes des filiales étrangères

La méthode utilisée est celle du cours de clôture. Les éléments d'actif et de passif, monétaires et non monétaires, ont été convertis aux cours en vigueur à la date du 31 décembre 2015.

Les capitaux propres ont été corrigés pour être ramenés à leurs cours historiques. La conversion des produits et charges a été réalisée, sauf fluctuation significative, par application des cours de changes moyens constatés pendant la période. L'écart constaté est inscrit dans un compte de réserves ; l'effet a été une variation positive des capitaux propres de 268 K€ sur la période.

1.3.3 Traitement de la conversion des transactions en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». Les transactions en monnaies autres que l'euro sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés dans ces autres monnaies sont convertis aux taux en vigueur à la date de clôture. Les profits et les pertes provenant de la conversion sont enregistrés dans le compte de résultat de l'exercice.

Toutefois, pour les actifs et les passifs financiers qui ne constituent pas des éléments monétaires, toute variation de juste valeur, y compris les variations de change, est comptabilisée selon les principes applicables aux catégories d'actifs financiers auxquels ils se rattachent.

Pour comptabiliser les pertes et les gains de change, les actifs financiers monétaires sont comptabilisés au coût amorti en devises d'origine. Les différences de change provenant de la variation du coût amorti sont reconnues en compte de résultat, les autres variations sont reconnues directement en capitaux propres.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2015

26

COMPTES CONSOLIDÉS

1.3.4 Opérations internes

Les retraitements sont effectués sur toutes les transactions intra-groupe. Les mouvements internes sont annulés ainsi que les dettes et créances réciproques.

La marge incluse dans les stocks relatifs à des achats à l'intérieur du Groupe et les profits dégagés sur les cessions d'immobilisations intra-groupe sont éliminés.

1.3.5 Transactions avec des parties liées

Les transactions avec des parties liées sont identifiées par questionnement direct puis validées par confirmation directe. Ces transactions sont réalisées à la valeur de marché.

1.3.6 Contrats de location financement

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location-financement ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles (terrains, bâtiments et équipements). À la signature du contrat de location-financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties linéairement sur la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le Groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif.

Les charges des contrats de location opérationnelle sont comptabilisées en charges d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

1.3.7 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat correspond à l'impôt courant de chaque entité fiscale consolidée, corrigé des impositions différées. La méthode utilisée est celle du report variable sur toutes les différences existant entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs figurant au bilan. Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable que les résultats fiscaux futurs permettront leur imputation. Le calcul des impositions différées en France est effectué sur la base du taux d'impôt réel constaté.

1.4 Recours à des estimations

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les principales estimations faites par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des provisions et notamment des engagements de retraite ainsi que de la valorisation des actifs non courants. Lorsque les estimations et les hypothèses portent sur des montants significatifs ou lorsque la probabilité de révision des montants est élevée, une information est donnée en annexe. Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

1.5 Principes et méthodes d'évaluation appliquées

1.5.1 Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeurs constatées.

Les amortissements sont pratiqués sur le mode linéaire, selon les durées d'utilité effectives. Les principales durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Type	Durée d'utilité
Logiciels.....	3 à 5 ans
Constructions industrielles.....	30 ans
Agencements et installations.....	15 ans
Installations techniques.....	10 à 15 ans
Matériel et outillage.....	6 ans
Matériel de transport.....	5 ans
Matériel informatique.....	3 ans
Mobilier, matériel de bureau.....	10 à 15 ans

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des indicateurs internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession. Au cours de l'exercice, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

1.5.2 Goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie

Les goodwills et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont soumis à un test de dépréciation systématique à

chaque clôture annuelle et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur. Les autres actifs immobilisés font également l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Dans ce cas, qui concerne notamment les goodwill, la valeur recouvrable est déterminée au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT).

Le Groupe a regroupé ses immobilisations en UGT correspondant à un site de production ou à une filiale de commercialisation (éventuellement regroupées en cas de mutualisation de moyens). Les entités du Groupe ayant à la fois une activité industrielle et commerciale étroitement liée constituent également des UGT indépendantes.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou de l'UGT. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec le budget et les plans d'affaires les plus récents approuvés par la Direction du Groupe. Le taux d'actualisation avant impôt retenu reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif (ou à l'UGT).

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, cette perte de valeur est enregistrée en résultat et est imputée en priorité aux goodwill.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il existe une indication que la perte de valeur n'existe plus ou a diminué et s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Au 31 décembre 2015, Les tests réalisés sur les différentes entités concernées par le goodwill pour valider la valeur des écarts d'acquisition ont démontré l'absence de nécessité de procéder à une dépréciation. Ces tests ont été conduits avec un coût moyen du capital (WACC) de 8 % en moyenne. Chacun des tests, réalisé avec un taux supérieur de 0,5 % et/ou un résultat d'exploitation légèrement inférieur montre également une valeur d'entreprise supérieure à la valeur des actifs.

1.5.3 Frais de développement

Selon l'IAS 38, les coûts de développement doivent être comptabilisés en tant qu'immobilisation, si on peut démontrer notamment la faisabilité technique et commerciale du produit. Cependant, compte tenu des délais d'homologation en métrologie légale, la phase de commercialisation des nouveaux produits peut-être largement différée. Ceci accroît la difficulté de prévoir les avantages économiques futurs, de même que l'effet de cannibalisation entre les ventes des nouveaux produits et des produits existants. En cas d'incertitudes liées à ces délais d'homologation, le Groupe comptabilise en charges les frais de développement encourus.

1.5.4 Instruments financiers

Actifs disponibles à la vente : Titres de participation

Les titres de participation dans les sociétés qui ne sont pas retenus dans le périmètre de consolidation sont comptabilisés à leur juste valeur en titres disponibles à la vente. Lorsqu'il s'agit de titres non cotés et que leur juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, ils sont évalués à leur coût diminué le cas échéant des pertes de valeur. Lorsqu'il y a une indication objective de dépréciation, la perte qui en résulte doit être comptabilisée en résultat si cette perte revêt un caractère définitif pour les instruments de capitaux propres.

Instruments de couverture

Conformément à sa politique, le Groupe ne détient pas ou n'utilise pas d'instrument financier destiné à la spéculation. Néanmoins, compte tenu du manque de documentation et de l'absence de suivi de revalorisation de la juste valeur à chaque date d'utilisation des instruments de couverture, ces instruments de couverture ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture et leurs variations de juste valeur sont enregistrées directement au compte de résultat.

1.5.5 Stocks

Les stocks de matières premières et approvisionnements sont valorisés au coût moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits en cours et les produits finis sont valorisés au coût de production, incluant :

- les consommations de matières premières et fournitures,
- les charges directes de main d'œuvre,
- les amortissements des biens concourant à la production, et
- les charges indirectes de production.

Les charges financières sont toujours exclues de la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Celle-ci correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts prévisibles en vue de l'achèvement ou de la réalisation de la vente, en tenant compte de la rotation des stocks, ainsi que de l'obsolescence et des évolutions techniques.

1.5.6 Créances et dettes courantes

Les créances et dettes courantes sont initialement évaluées à la juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet de l'actualisation est significatif.

Une dépréciation est constituée lorsque le recouvrement des créances apparaît incertain. Son montant est déterminé en fonction des difficultés de recouvrement estimées d'après les informations connues à la clôture de l'exercice.

Les créances et dettes courantes en monnaie étrangère sont valorisées au cours de change constaté à la clôture de l'exercice.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2015

28

1.5.7 Dettes portant intérêt

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.5.8 Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en moins des capitaux propres. Au 31 décembre 2015, la société dispose d'actions propres pour un coût total de 1 296 K€. La société avait confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers, à ARKEON Finance. Ce contrat a été arrêté au cours de l'exercice.

1.5.9 Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant le flux de trésorerie futur attendu au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

1.5.10 Avantages au personnel

Le Groupe a effectué le recensement des avantages consentis au personnel à long terme. En France, le Groupe a des engagements en matière d'indemnités de départ en retraite, définis par les conventions collectives. Le Groupe utilise la méthode des unités de crédits projetées pour déterminer la valeur actualisée de son obligation au titre des prestations définies.

1.5.11 Reconnaissance du chiffre d'affaires

L'IAS 18 Produits des activités ordinaires privilégie la substance sur l'apparence et définit qu'une vente est considérée comme accomplie lorsque le transfert des risques et avantages est réalisé. Les ventes de matériel sont comptabilisées par le Groupe lors de la livraison, car il a été vérifié que les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus.

2. EXPLICATION DES POSTES DU BILAN

2.1 Goodwills

	Début d'exercice	Augmentations	Écarts de conversion	Fin d'exercice
Goodwills.....	9 327	982	96	10 405

2.1.1 Regroupement d'entreprise

Le Groupe a procédé à l'acquisition des sociétés Groupe Le Barbier (Le Barbier SAS, Etablissement Le Barbier SAS, PSD SAS et Pesage Vial SAS) en Janvier 2015. La considération totale nette de la trésorerie acquise versée pour l'acquisition de ces sociétés est de 2 095 K€, les actifs nets acquis de 1 113 K€ soit un montant total de goodwills de 982 K€.

2.2 Actif immobilisé

	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Autres	Fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles.....	2 785	145	5	77	3 001
Immobilisations corporelles.....	29 487	5 144	1 203	564	33 992
Actifs financiers.....	492	114	73	(44)	490
Participations mises en équivalence.....	-	-	-	-	-
TOTAL.....	32 764	5 402	1 280	596	37 483

Les principales acquisitions de l'exercice sont liées à l'acquisition de notre bâtiment de production au Royaume-Uni ainsi qu'à des investissements en matériel de production de service (matériel de transport) et la robotisation de la production. Les augmentations d'immobilisations incluent 19 K€ provenant des entrées dans le périmètre de consolidation.

2.3 État des amortissements et dépréciations

	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Autres	Fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles.....	1 988	322	4	34	2 340
Immobilisations corporelles.....	20 643	1 893	789	527	22 274
Actifs financiers.....	63	51	-	-	114
TOTAL.....	22 694	2 267	794	561	24 728

2.4 Actifs financiers

	31/12/2015	31/12/2014
Sociétés non consolidées.....	73	146
Autres actifs financiers.....	303	284
TOTAL.....	376	429

2.4.1 Sociétés non consolidées

BACSA S.A.....	Participation de 19,00 % du capital	98
Diverses participations.....		73

La juste valeur de ces participations correspond à la valeur d'acquisition à l'exception de la société BACSA, dépréciée à hauteur de 98 K€, et des participations diverses dépréciées à hauteur de 16 K€.

2.4.2 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont composés essentiellement d'avances et d'acomptes à long terme.

2.5 Évolution des stocks

	31/12/2015	31/12/2014
Matières premières et approvisionnements.....	5 782	5 218
En cours de production.....	2 372	2 414
Produits intermédiaires et finis.....	2 280	2 189
Marchandises.....	3 820	3 840
STOCKS.....	14 254	13 661

2.6 Créances clients

Le poste créance clients se monte à 26 652 K€ contre 28 399 K€ à fin 2014. Cette variation, à la baisse malgré les croissances externes, s'explique par une réduction des délais moyens d'encaissement.

2.7 Détail des débiteurs divers

	Total	à 1 an au plus	à plus de 1 an
Taxes sur le chiffre d'affaires (TVA).....	680	680	-
Fournisseurs avances et acomptes.....	249	249	-
Charges constatées d'avance.....	579	579	-
Divers débiteurs.....	144	144	-
DÉBITEURS DIVERS.....	1 652	1 652	-

2.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2015	31/12/2014
Certificats de dépôt ⁽¹⁾	19 850	14 405
Disponibilités.....	10 893	9 580
TOTAL.....	30 743	23 985

(1) Les certificats de dépôt sont rémunérés aux conditions du marché, avec une possibilité de sortie à tout moment.

2.9 Impôts différés

	31/12/2015	31/12/2014
Impôts différés sur différences temporelles.....	993	668
Impôts différés sur retraitements de consolidation.....	479	552
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS.....	1 473	1 220

	31/12/2015	31/12/2014
Impôts différés sur amortissements.....	615	518
Impôts différés sur différences temporelles.....	19	119
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS.....	635	637

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2015

30

2.10 Capitaux propres

Le capital de 2 200 000 € se compose de 573 304 actions.

Actions propres : 22 947 actions, soit 4,0 % du capital pour une valeur d'acquisition de 1 296 K€.

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice (soit 555 835), c'est à dire hors actions propres.

2.11 Intérêts ne conférant pas le contrôle

Les intérêts ne conférant pas le contrôle correspondent aux 60 % de capital de PRECIA MOLEN Irl Ltd, 25 % de PRECIA MOLEN India Ltd, aux 40 % de PRECIA MOLEN Maroc SARL et aux 2 % de PRECIA MOLEN Scandinavia AS détenus par des tiers. Les intérêts ne conférant pas le contrôle représentent 2,6 % des capitaux propres.

2.12 Emprunts et dettes financières

	Total	à 1 an au plus(*)	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit ⁽¹⁾	9 646	2 776	6 595	275
Contrats de location financement.....	157	96	61	-
Autres.....	-	-	-	-
Sous-total dettes financières long terme.....	9 803	2 872	6 657	275
Dettes financières court terme.....	2 353	2 353	-	-
TOTAL.....	12 157	5 225	6 657	275

(1) dont 100 % en taux fixe.

INFORMATION COMPARATIVE EXERCICE 2014	Total	à 1 an au plus(*)	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Total Emprunts et dettes financières.....	7 773	3 001	4 672	100

(*) La part à un an au plus des dettes financières à long terme est classée en dettes financières court terme.

GARANTIE	Montant garanti	Capital restant dû
Nantissement de compte à terme.....	5 381	4 272

2.13 Détail des provisions

	Début de période	Augmentations	Utilisation	Reprise sans objet	Fin de période
Litiges.....	1 053	1 004	564	47	1 446
Risques clients.....	105	-	31	75	-
Pensions.....	-	-	-	-	-
Indemnités de départ en retraite ⁽¹⁾	864	470	451	2	881
Provisions pour impôts.....	201	176	-	-	377
Autres avantages sociaux.....	111	-	-	111	-
Provisions long terme.....	2 334	1 650	1 046	236	2 704
Information comparative exercice 2014	Début de période	Augmentations	Utilisation	Reprise sans objet	Fin de période
Provisions long terme.....	2 195	1 203	709	355	2 334

(1) En France, à leur départ en retraite, les salariés du Groupe reçoivent une indemnité, dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et d'autres éléments de la Convention Collective applicable. Le Groupe a évalué ses engagements selon une méthode actuarielle, basée sur les unités de crédit projetées. Le mode de calcul est basé sur les hypothèses suivantes : taux d'actualisation : 2,25 %, taux de revalorisation : 2,5 %, âge de départ : 60/67 ans, taux des contributions patronales : 42 %.

La valeur des plans d'actif soustraite à l'engagement total est de 2 174 K€ (2014 - 1 814 K€). Des analyses de sensibilité ont été réalisées concernant le taux d'actualisation : si ce taux était diminué de 0,5 %, l'engagement total du Groupe (avant prise en compte de la juste valeur des fonds externes) augmenterait d'environ 10 %.

L'horizon moyen probable de versement des Indemnités de départ à la retraite est de 11,8 ans.

L'augmentation de la période de 470 K€ correspond aux charges de la période, composées du coût annuel des services rendu pour 450 K€ et des frais financiers pour 19 K€.

Le Groupe est exposé dans le cadre normal de son activité à des litiges de différentes natures. Les provisions pour litiges sont déterminées au cas par cas à la clôture de l'exercice, et leurs montants représentent la meilleure estimation du risque financier encouru, pondérée par le facteur de survenance le plus probable.

Lorsque le Groupe est engagé dans des procédures judiciaires avec des demandes des parties adverses considérées comme infondées ; le risque n'étant pas avéré, le Groupe n'estime pas nécessaire la constitution d'une provision.

Concernant les provisions, s'agissant d'affaires en cours, le Groupe estime qu'il lui serait préjudiciable de détailler davantage l'information. Les diminutions de provisions pour litiges concernaient principalement les risques de recouvrement sur créances

clients réestimés en totalité à chaque clôture d'exercice.

La charge future pour départs en retraite est en partie externalisée avec des contrats d'assurances spécifiques. La juste valeur des fonds au 31 décembre 2015 est de 2 174 K€ (2014 - 1 814 K€), le montant de l'engagement résiduel après prise en compte de la couverture est de 881 K€.

Le Groupe ne compte aucun passif éventuel.

2.14 Détail des autres passifs courants

	31/12/2015	31/12/2014
Dettes fiscales et sociales	13 784	13 998
Avances et acomptes reçus sur commandes.....	1 422	1 166
Autres dettes	660	2 201
Produits constatés d'avance	4 445	3 493
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	20 323	20 858

2.15 Engagement hors bilan

2.15.1 Cautions bancaires export

Le Groupe bénéficie d'engagements reçus par ses banques dans le cadre de contrats commerciaux à l'export essentiellement, en faveur de ses clients, dans le cadre de garantie de restitution d'acompte ou de garantie d'exécution de bonne fin.

Au 31 décembre 2015, ces engagements se montent à 228 K€.

2.16 Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé aux risques de crédit, de liquidité et de marché, mais dans des proportions limitées, et le Groupe a donc peu recours à des instruments financiers visant à réduire son exposition.

Comme toute société commerciale, le Groupe est confronté aux risques clients qui portent principalement sur un risque toujours possible d'impayés de sa clientèle, et sur un risque plus conjoncturel de concentration des clients. La société dispose d'une clientèle grands comptes sur laquelle le risque d'irrécouvrabilité est faible. Le client le plus important représente 3,1 % du chiffre d'affaires (3,7 % en 2014). Les dix premiers clients représentent environ 8,8 % du chiffre d'affaires (10,4 % en 2014). De plus, les ventes de matériels sont assorties de clauses de réserve de propriété.

L'historique des pertes sur créances clients ne révèle pas d'impact significatif. Le risque de liquidité correspond à la capacité financière du Groupe à faire face à ses engagements, lorsqu'ils arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses dettes à leurs échéances, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe. Le risque de marché correspond aux risques de variations de taux d'intérêt et de change.

Concernant les taux d'intérêt, la politique du Groupe privilégie en général les emprunts à taux fixes (98 % des emprunts du Groupe sont à taux fixes ou à taux variables swapés).

Le Groupe est par ailleurs assez faiblement exposé aux risques de change et a recours à des contrats à terme en présence de risques importants. Au 31 décembre 2015, la juste valeur d'un contrat de vente à terme de devise (GBP) d'un nominal de 1 639 K€ est de - 143 K€.

Risque de liquidité et de trésorerie

Le risque d'incapacité de la société à faire face à ses engagements financiers est faible ; il fait d'ailleurs l'objet d'une évaluation périodique de la Banque de France, qui nous attribue une probabilité de défaillance dans les trois ans de 0,2 %, à comparer au score global de l'industrie : 6 %.

Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Directoire prête attention au rendement des capitaux propres définis comme étant le résultat opérationnel divisé par les capitaux propres totaux. Il veille également au niveau des dividendes versés aux actionnaires.

2.17 Contrats de location financement

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement, ayant pour effet de transférer au groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété, sont comptabilisées à l'actif en immobilisations, il s'agit essentiellement de matériel de transport.

Impact sur le bilan au 31 décembre 2015 :

Immobilisations nettes.....	120
Dettes financières	157 (dont 96 à moins d'un an et 61 à plus de un an et moins de 5 ans)
Impôt différé actif	17
Impact sur les réserves	(21)
Impact sur le compte de résultat :	
Résultat avant impôt.....	17
Résultat	28

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2015

32

COMPTES CONSOLIDÉS

3. EXPLICATIONS DES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 Répartition géographique des activités

L'organisation du groupe et son reporting financier est de nature mono-activité et repose sur une organisation géographique.

RÉPARTITION DES ACTIFS IMMOBILISÉS :		31/12/2015	31/12/2014
France	15 676	68 %	71 %
Hors de France	7 537	32 %	29 %
RÉPARTITION DES AMORTISSEMENTS :		31/12/2015	31/12/2014
France	1 561	70 %	79 %
Hors de France	655	30 %	21 %
RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS :		31/12/2015	31/12/2014
France	1 937	36 %	56 %
Hors de France	3 465	64 %	44 %
RÉPARTITION DES PASSIFS NON COURANTS :		31/12/2015	31/12/2014
France	9 452	92 %	93 %
Hors de France	819	8 %	7 %
VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES :		31/12/2015	31/12/2014
France	72 466	69 %	69 %
Hors de France	32 861	31 %	31 %
VENTILATION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL :		31/12/2015	31/12/2014
France	6 284	73 %	70 %
Hors de France	2 352	27 %	30 %
EFFECTIFS MOYENS :		31/12/2015	31/12/2014
France		605	572
Hors de France		290	249
Total		895	820

3.2 Charges de personnel

	31/12/2015	31/12/2014
Salaires	34 435	32 218
Charges sociales nettes	10 658	8 985
Charges de personnel	44 891	41 203

3.3 Coût de l'endettement financier net

	31/12/2015	31/12/2014
Gains de change	299	74
Reprises de provisions	58	-
Produits sur valeurs de placement	253	241
Divers produits financiers	168	171
Produits de trésorerie et équivalents	778	486
Intérêts	175	152
Pertes de change	534	85
Dotations aux provisions	140	-
Intérêts locations financement	12	20
Diverses charges financières	5	-
Coût de l'endettement financier brut	865	257

3.4 Impôt sur le résultat

3.4.1 Charge d'impôt

Exigible	(3 177)
Différé ⁽¹⁾	135
Net (charge)	(3 042)

(1) Le détail des impôts différés est présenté en note 2.9

3.4.2 Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

Résultat	5 508	
Résultat avant impôt	8 549	
Charge d'impôt comptabilisée	(3 042)	taux apparent 32,35 %
Charge d'impôt théorique	(2 943)	
Différence	(98)	
Impôt sur charges non déductibles	(408)	
Économie d'impôts sur produits non imposables	391	
Actifs d'impôt non activés antérieurement	297	
Actifs d'impôt non activés	(231)	
Variation de taux d'impôt	(287)	
Divers	(11)	
Total	(98)	

3.4.3 Intégration fiscale (France)

PRECIA S.A. a la qualité de société tête de Groupe dans le cadre de l'intégration fiscale avec la société PRECIA MOLEN Service S.A.S.

3.5 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Frais d'Audit	pwc	RM Consultants	AUDITEURS DES FILIALES
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés			
Émetteur	24,0	24,0	-
Filiales intégrées globalement	34,1	8,5	47,6
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	41,0	-	1,4
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	-	-	-
TOTAL	99,0	32,5	49,1

4. INFORMATIONS CONCERNANT LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte, à partir du résultat net des sociétés intégrées calculées ainsi :

Résultat net part du Groupe	5 508
Prix de ventes des actifs non courants cédés	(432)
Charges et produits d'intérêts	91
Produits des dividendes	0
Charges d'impôts	3 042
Résultat net du tableau des flux de trésorerie	8 208

Les postes constitutifs de la trésorerie concernent la trésorerie disponible diminuée des soldes créditeurs de banque et de la part à moins d'un an des dettes financières à long terme.

	31/12/2015	31/12/2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30 743	23 985
Dettes financières court terme	(5 225)	(3 001)
TRÉSORERIE	25 518	20 984

5. ATTESTATION

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le Président du Directoire
René COLOMBEL

GROUPE PRECIA MOLEN
COMPTES SOCIAUX

36	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	35
37	Bilan au 31 décembre 2015	
39	Compte de résultat de l'exercice	
40	Annexe aux comptes sociaux	

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

► exercice clos le 31 décembre 2015 ◀

36

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société PRECIA S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participations et créances rattachées à des participations figurant à l'actif du bilan sont évalués selon les modalités décrites au paragraphe 1.4.3 de l'annexe aux comptes sociaux. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et hypothèses utilisées pour évaluer le montant des dépréciations et à vérifier les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Lyon, le 27 avril 2016

PricewaterhouseCoopers Audit
Natacha PÉLISSON
Associée

Valence, le 27 avril 2016

RM Consultants Associés
Nicanor RICOTE
Associé

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2015

▶ en milliers d'euros ◀

ACTIF	Exercice clos le		31/12/2015	31/12/2014
	Brut	Amortis./ provisions	Net	Net
Brevets	123	123	-	-
Fonds commercial	922	853	69	69
Autres	2 376	1 753	623	751
Immobilisations incorporelles	3 421	2 729	692	820
Terrains	345	-	345	257
Constructions	4 652	3 323	1 328	1 376
Matériel et outillage	5 861	5 255	605	613
Autres	1 899	1 561	338	437
Immobilisations en cours	128	-	128	34
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	12 884	10 140	2 744	2 717
Participations	11 953	1 905	10 048	8 269
Créances rattachées à des participations	4 293	-	4 293	3 252
Prêts	15	-	15	18
Autres	40	-	40	201
Immobilisations financières	16 301	1 905	14 396	11 740
TOTAL IMMOBILISATIONS	32 606	14 774	17 832	15 276
Matières premières	5 729	1 248	4 481	3 895
En cours de production de biens	1 083	-	1 083	953
Produits finis	2 443	411	2 032	2 061
Avances et acomptes versés/commande	115	-	115	163
Marchandises	487	132	356	345
Stocks et en-cours	9 858	1 791	8 067	7 447
Clients et comptes rattachés	13 408	312	13 096	14 490
Autres créances	1 192	-	1 192	2 162
Valeurs mobilières de placement	1 296	-	1 296	304
Disponibilités	20 233	-	20 233	14 415
Compte de régularisation actif	87	-	87	57
Charges constatées d'avance	309	-	309	149
ACTIF CIRCULANT	36 524	312	36 213	39 024
TOTAL	78 988	16 876	62 112	54 300

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2015

► en milliers d'euros ◀

38

COMPTES SOCIAUX

PASSIF	31/12/2014	31/12/2013
Capital	2 200	2 200
Prime d'émission.....	9 260	9 260
Réserves :		
Réserve légale.....	220	220
Réserves réglementées.....	-	-
Autres réserves	20 084	15 657
Report à nouveau.....	(120)	(120)
Résultat de l'exercice.....	5 443	5 432
Subventions d'investissements	-	-
Provisions réglementées.....	1 010	1 064
CAPITAUX PROPRES.....	38 097	33 713
Avances conditionnées	-	-
Provisions pour risques	699	654
Provisions pour charges	810	731
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 509	1 385
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 189	3 936
Emprunts et dettes financières divers	5 017	5 302
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours.....	543	366
Fournisseurs et comptes rattachés.....	6 378	5 292
Dettes fiscales et sociales	3 761	3 721
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	93	247
Produits constatés d'avance	500	330
Ecart de conversion.....	23	8
DETTES	22 505	19 202
TOTAL.....	62 112	54 300

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

► en milliers d'euros ◀

	2015	2014
Ventes de marchandises	2 773	1 772
Production vendue (biens et services).....	41 768	39 655
Montant net du chiffre d'affaires	44 540	41 427
Production stockée.....	208	407
Autres produits	1 128	725
PRODUITS D'EXPLOITATION	45 876	42 559
Achat de marchandises et matières.....	14 063	13 031
Autres achats et charges externes	13 776	12 562
Impôts et taxes	767	923
Frais de personnel.....	13 915	13 449
Dotation aux amortissements	741	826
Dotation aux provisions	791	473
Autres charges	8	111
CHARGES D'EXPLOITATION	44 062	41 375
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 814	1 184
RÉSULTAT FINANCIER	3 990	4 051
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	5 804	5 234
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(187)	137
Participation des salariés	-	-
Impôts sur les bénéfices	174	(61)
RÉSULTAT NET	5 443	5 432

PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il sera proposé à l'Assemblée Générale ordinaire de distribuer un dividende de 2,10 € par action et d'affecter le solde du résultat à la réserve facultative.

ANNEXE

AUX COMPTES SOCIAUX

40

COMPTES SOCIAUX

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice sont élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes tels que définis par le Code de commerce, le décret comptable du 29/11/1983 ainsi que les règlements CRC 2000-06 et 2004-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005.

1.1 Faits caractéristiques de l'exercice

En janvier 2015, le Groupe PRECIA MOLEN, via sa filiale PRECIA MOLEN Service S.A.S, a procédé à l'acquisition des sociétés Groupe Le Barbier (Le Barbier SAS, Etablissement Le Barbier SAS, PSD SAS et Pesage Vial SAS).

1.2 Evènement post-clôture

Création de la société PRECIA MOLEN Asia Pacific dont le siège social est à Kuala Lumpur en Malaisie.

1.3 Règles et principes généraux appliqués

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.4 Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes sont les suivantes :

1.4.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et correspondent :

- à des logiciels, et
- au fonds industriel et commercial (valeur d'apport).

Frais de recherche appliquée et de développement : les dépenses effectuées à ce titre ne sont pas immobilisées et figurent dans les charges d'exploitation.

1.4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition.

1.4.3 Participations, créances rattachées à des participations, valeurs mobilières de placement

- Participations, créances rattachées à des participations : les participations et créances rattachées sont inscrites pour leur prix d'acquisition, corrigé éventuellement d'une provision pour dépréciation les ramenant à leur valeur d'usage. Cette valeur d'usage repose sur une analyse multicritères tenant compte des capitaux propres, de la rentabilité et des perspectives d'avenir de la société.

- Valeurs mobilières de placement : la valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.4.4 Stocks

Les stocks de matières premières et approvisionnements sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits en cours et les produits finis sont valorisés au coût de production, incluant :

- les consommations de matières premières et fournitures,
- les charges directes de main d'œuvre,
- les amortissements des biens concourant à la production, et
- les charges indirectes de production.

Les charges financières sont toujours exclues de la valorisation des stocks.

Les coûts de production sont ajustés afin de tenir compte d'un niveau normal d'activité. À cette fin, il est vérifié que la part des charges indirectes affectée aux coûts directs ne varie pas à la hausse de plus de 10 % par rapport à la moyenne des trois derniers exercices.

Une dépréciation automatique des articles à faible rotation est comptabilisée à la clôture. Ce calcul est basé sur les niveaux d'approvisionnement et de consommation passés tel que :

	Taux de dépréciation
entre 1 et 3 ans.....	0 %
entre 3 et 5 ans.....	50 %
plus de 5 ans.....	95 %

De plus, les articles en stock sont revus par les responsables techniques qui évaluent les dépréciations complémentaires nécessaires au cas par cas.

1.4.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable ; celle-ci est déterminée en fonction des difficultés de recouvrement estimées d'après les informations connues à la clôture de l'exercice. Les créances et dettes en monnaies étrangères, hors zone euro, sont valorisées au cours de change constaté à la clôture de l'exercice.

1.4.6 Amortissements et provisions

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire selon les durées d'utilité effectives. Les durées moyennes d'amortissement sont les suivantes :

	Durée en années
Logiciels.....	3 à 5
Constructions.....	30
Agencements et aménagements des constructions.....	15
Installations techniques.....	10 à 15
Matériel et outillage industriels.....	6
Matériel de transport de tourisme.....	5
Matériel de transport utilitaire.....	5
Matériel de bureau et informatique.....	3
Mobilier de bureau.....	10 à 15

Un amortissement dérogatoire est utilisé pour tenir compte des différences de durée et de mode d'amortissement entre les règles comptables et fiscales.

1.4.7 Engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite

Les engagements de retraite sont calculés selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées, pour l'ensemble des salariés présents à la clôture de l'exercice, en fonction d'un départ à la retraite entre 60 et 65 ans (selon la tranche d'âge) et de la probabilité de verser ces droits, compte tenu du taux de rotation du personnel observé et du taux de mortalité.

Le taux d'actualisation utilisé est de 2,25 %.

Les rémunérations servant de base au calcul font l'objet d'une revalorisation annuelle de 2,5 %.

Le montant des droits acquis à la date de clôture est basé sur l'indemnité de départ à la retraite, telle qu'elle est définie par la Convention Collective, augmentée du montant de la contribution patronale (42 %).

Des analyses de sensibilité ont été réalisées concernant le taux d'actualisation : si ce taux était augmenté de 0,5 %, l'engagement diminuerait d'environ 5 %.

1.5 Comparabilité des comptes annuels

Les comptes de l'exercice sont établis selon les mêmes règles que celles appliquées lors de l'exercice précédent.

ANNEXE

AUX COMPTES SOCIAUX

► en milliers d'euros ◀

42

COMPTES SOCIAUX

2. ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Les mouvements ayant affecté les postes d'actif immobilisé se résument ainsi :

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
Fonds commercial	922	-	-	922
Autres immobilisations incorporelles	2 339	161	-	2 500
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 261	161	-	3 422
Immobilisations corporelles	12 371	387	2	12 756
Immobilisations en cours	33	94	-	128
Avances et acomptes	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 405	481	2	12 884
TOTAL	15 665	642	2	16 306
Participations et créances rattachées	13 173	3 939	866	16 246
Créances à long terme	67	0	12	55
Autres immobilisations financières	152	-	152	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13 393	3 939	1 030	16 301
TOTAL	29 058	4 581	1 033	32 606

Les sorties d'immobilisations corporelles correspondent à des mises au rebut.

3. ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Les mouvements ayant affecté les postes d'amortissement de l'actif immobilisé se résument ainsi :

	Valeurs des amortissements au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial	853	-	-	853
Autres immobilisations incorporelles	1 589	287	-	1 877
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 443	287	-	2 729
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 688	454	2	10 139
TOTAL	12 131	741	2	12 869

4. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DETTES

Les tableaux ci-après résument l'état des échéances des créances et des dettes existantes à la clôture de l'exercice. Il fait ressortir la ventilation entre la partie exigible à un an au plus et la partie exigible à plus d'un an.

Libellés des postes de créances	Montant à la fin de l'exercice	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
Créances rattachées à des participations.....	4 293	4 293	-
Prêts.....	15	15	-
Autres immobilisations financières.....	40	40	-
ACTIF IMMOBILISÉ.....	4 348	4 348	-
Clients douteux et litigieux.....	385	-	385
Autres créances clients.....	13 023	13 023	-
Personnel et comptes rattachés.....	2	2	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux.....	-	-	-
Etat - impôt sur les sociétés.....	750	750	-
Etat - taxe sur la valeur ajoutée.....	321	321	-
Etat - divers.....	-	-	-
Groupe et associés.....	-	-	-
Débiteurs et divers.....	118	118	-
Charges constatées d'avance.....	309	309	-
ACTIF CIRCULANT.....	14 909	14 524	385
TOTAL.....	19 256	18 871	385

Libellés des postes de dettes	Montant à la fin de l'exercice	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et à cinq ans au plus	Dont à plus de cinq ans
Emprunts et dettes à 1 an à l'origine.....	8	8	-	-
Emprunts à plus de 1 an à l'origine ⁽¹⁾	6 181	1 905	4 277	-
Emprunts et dettes financières divers.....	57	57	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés.....	6 379	6 379	-	-
Personnel et comptes rattachés.....	1 580	1 580	-	-
Sécurité Sociale et organismes sociaux.....	1 423	1 423	-	-
Etat - impôts sur les sociétés.....	-	-	-	-
Etat - taxe sur la valeur ajoutée.....	448	448	-	-
Etat - autres impôts, taxes et assimilés.....	311	311	-	-
Dettes sur immobilisat. et rattachées.....	-	-	-	-
Groupe et associés.....	4 960	4 960	-	-
Autres dettes.....	93	93	-	-
Produits constatés d'avance.....	500	500	-	-
TOTAL.....	21 938	17 662	4 277	-

(1) Dont 100 % à taux fixes. L'emprunt à taux variable n'est pas couvert.

Emprunts souscrits dans l'exercice	4 050
Emprunts remboursés dans l'exercice	1 797

ANNEXE

AUX COMPTES SOCIAUX

► en milliers d'euros ◀

44

COMPTES SOCIAUX

5. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Le poste se ventile ainsi :

	2015	2014
Titres PRECIA :		
2015 : détention de 22 947 actions, soit 4,00 % du capital.....	1 296	
2014 : détention de 15 039 actions, soit 2,62 % du capital.....		304
moins : provision pour dépréciation	-	-
Net :.....	1 296	304

6. ÉTAT DES PROVISIONS

Les mouvements ayant affecté les postes de provisions concernent :

- les provisions pour risques et charges ;
- les provisions pour dépréciation.

Ces provisions sont résumées dans le tableau ci-dessous, dans lequel figurent également les contreparties sur le compte de résultat au titre des dotations et des reprises de l'exercice, avec incidence sur :

- le résultat d'exploitation,
- le résultat financier,
- le résultat exceptionnel.

	Montants au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montants à la fin de l'exercice
- amortissements dérogatoires	1 064	281	335	1 010
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	1 064	281	335	1 010
- provisions pour litiges commerciaux	38	89	31	97
- provisions pour retraite	530	168	265	433
- provisions pour risques filiales	-	-	-	-
- autres provisions pour risques et charges.....	817	479	316	980
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 385	736	612	1 509
- dépréciation des titres de participations	1 652	620	367	1 905
- dépréciation des créances rattachées à des participations.....	-	-	-	-
- dépréciation des stocks et en cours	2 088	137	434	1 791
- dépréciation des comptes clients	174	181	43	312
- autres provisions pour dépréciation.....	-	-	-	-
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION.....	3 914	938	844	4 007
TOTAL.....	6 363	1 954	1 791	6 526
dont dotations et reprises :				
- exploitation		791	1 032	
- financières		706	424	
- exceptionnelles		457	335	

La société est exposée dans le cadre normal de son activité à des litiges commerciaux.

Les provisions pour litiges sont déterminées au cas par cas à la clôture de l'exercice, et leurs montants représentent la meilleure estimation du risque financier encouru, pondérée par le facteur de survenance le plus probable. S'agissant d'affaires en cours, la société estime qu'il lui serait préjudiciable de détailler davantage l'information.

La charge future pour départs à la retraite a été en partie externalisée avec un contrat d'assurance spécifique ; la juste valeur du fonds au 31/12/2015 est de 1 201 K€ (2014 - 970 K€), le montant de l'engagement résiduel après prise en compte de la couverture est de 433 K€.

Les autres provisions concernent des litiges sociaux et fiscaux et des risques de change.

7. ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN**7.1 Montants relatifs aux entreprises liées (participations supérieures à 40 %)**

Participations nettes.....	10 048
Créances liées aux participations.....	4 293
Créances clients et comptes rattachés.....	4 550
Emprunts et dettes financières divers.....	4 844
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	1 421
Autres produits financiers.....	41
Charges financières.....	47
Dividendes reçus.....	4 208

7.2 Fonds commercial

Les valeurs de fonds de commerce qui sont comptabilisées se ventilent ainsi :

- un fonds de commerce d'une valeur brute de 639 K€, résultat des apports effectués en 1985. Il a fait l'objet d'un amortissement depuis l'exercice clos le 31 décembre 1990 et est totalement amorti.
- un fonds de commerce de 0,15 euro provenant de la fusion avec la société PIC amorti en totalité.
- un fonds de commerce de 183 K€ provenant de la fusion avec la société ERIS amorti en totalité.
- un fonds de commerce de 30 K€ provenant de la fusion avec la société YERNAUX amorti en totalité.
- un fonds de commerce de 100 K€ provenant du rachat de la société WEILLER en 2006.

7.3 Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes du bilan se ventilent ainsi :

Créances rattachées à des participations.....	-
Créances clients et comptes rattachés.....	1 493
Autres créances.....	71
Disponibilités.....	221
TOTAL.....	1 785

7.4 Charges à payer

Le montant des charges à payer inclus dans les postes du bilan se ventilent ainsi :

Emprunts auprès des établissements de crédit.....	7
Emprunts et dettes financières divers.....	45
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	780
Dettes fiscales et sociales (dont participation 0).....	2 680
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	-
Autres dettes.....	92
TOTAL.....	3 604

7.5 Charges et produits constatés d'avance

Influant sur le :	Charges	Produits
Résultat d'exploitation.....	309	500
Résultat financier.....	-	-
Résultat exceptionnel.....	-	-
TOTAL.....	309	500

ANNEXE

AUX COMPTES SOCIAUX

► en milliers d'euros ◀

46

7.6 Composition du capital social

	Nombre d'actions	Valeur K€
Actions ou parts sociales composant le capital au début de l'exercice.....	573 304	2 200
Actions composant le capital social en fin d'exercice	573 304	2 200
Actions à droit de vote double	272 759	-
(actions au nominatif détenues depuis plus de 4 ans)		
Le poste Primes se ventile ainsi :		
Prime d'émission.....		2 865
Prime d'apport		766
Primes de fusion.....		5 629
Total		9 260

7.7 Tableau de variation des capitaux propres

	31/12/2014	Augmentations	Diminutions	31/12/2015
Capital	2 200			2 200
Primes d'émission ou de fusion	9 260			9 260
Réserve légale	220			220
Autres réserves.....	15 657	4 427		20 084
Report à nouveau	(120)			(120)
Résultat de l'exercice	5 432	5 443	(5 432)	5 443
Provisions réglementées.....	1 064	281	(335)	1 010
TOTAL	33 713			38 097

8. ÉLÉMENTS RELEVANT DU COMPTE DE RÉSULTAT

8.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Ventes France	38 088
Ventes export Union Européenne	2 272
Ventes export hors Union Européenne.....	4 180

8.2 Ventilation des transferts de charges

Le montant des transferts de charges inclus dans les postes du compte de résultat se ventile ainsi :

Remboursements Avantages en nature.....	22
Autres.....	3
Remboursement frais de formation.....	0

8.3 Analyse du résultat financier

	MONTANT
Intérêts et charges assimilées	129
Différences négatives de change	296
Dot provisions pour risques et charges	87
Dot provisions pour dépréciation des titres	619
Diverses charges financières	-
CHARGES FINANCIÈRES	1 132
Dividendes	4 208
Intérêts et produits assimilés	41
Différences positives de change	195
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	253
Reprises provisions pour risques et charges	57
Reprises provisions dépréciation titres de participation	367
Reprises sur provisions	-
PRODUITS FINANCIERS	5 121

8.4 Analyse du résultat exceptionnel

	MONTANT
Dotations aux amortissements dérogatoires	281
VNC immobilisations corporelles cédées	-
VNC immobilisations financières cédées	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	176
Autres opérations	65
CHARGES EXCEPTIONNELLES	522
Reprise sur amortissements dérogatoires	335
Reprises de provisions pour risques et charges	-
Boni s/Rachat d'Actions Propres	-
Produits de cessions d'immobilisations corporelles	-
Autres opérations	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	335

8.5 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	MONTANT
Résultat courant	5 804
Résultat exceptionnel	(187)
Résultat comptable avant IS et participation	5 617
Résultat fiscal	1 523
Impôt normal	33,33 % + 3,3 % 524
Crédit impôt recherche	(375)
Crontribution dividendes	30
Crédit mécénat	(6)
IMPÔT SOCIÉTÉ	174

8.6 Crédit d'impôt Compétitivité Emploi

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est comptabilisé en 2015, en diminution des charges de personnel pour un montant de 350 K€ contre 349 K€ en 2014. Il représente 6 % des rémunérations éligibles versées au titre de 2015. Le CICE a été affecté à la réalisation d'investissements corporels et les gains de compétitivité sur les marchés de l'entreprise.

ANNEXE

AUX COMPTES SOCIAUX

► en milliers d'euros ◀

48

COMPTES SOCIAUX

8.7 Incidence de l'intégration fiscale

PRECIA S.A. a la qualité de société tête de Groupe dans le cadre de l'intégration fiscale avec la société PRECIA MOLEN Service SAS. Modalités de répartition de l'impôt société assis sur le résultat d'ensemble du Groupe : les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. Les économies d'impôt réalisées par le Groupe sont conservées chez la société mère. Il n'y a pas d'économie d'impôt réalisée sur l'exercice.

8.8 Vérification de comptabilité

Depuis 2013, l'administration fiscale française a entamé une vérification de la comptabilité de PRECIA S.A. pour la période 2010-2012. Les risques avérés à la date de clôture et la date d'arrêté des comptes sont mineurs et ont fait l'objet d'une provision de 377 K€ pour un décaissement prévu au cours de l'exercice 2016.

9. ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montants
Effets escomptés non échus	-
Avals et cautions de clients	228
Avals et cautions de PRECIA MOLEN Maroc	600
Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite ⁽¹⁾	-
Autres engagements donnés	-
TOTAL	828

(1) Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont comptabilisés à la clôture de l'exercice en provisions pour risques et charges et couvrent la totalité du personnel.

ENGAGEMENTS REÇUS	Montants
Néant	-

10. DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

	MONTANT GARANTI	CAPITAL RESTANT DÛ
Emprunts et dettes d'établissements de crédit ⁽¹⁾	3 981	3 073

(1) Nantissement de DAT

11. INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES

	MONTANT
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	5 443
Impôt sur les bénéfices	174
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	5 617
Variations des provisions réglementées en plus	281
Variations des provisions réglementées en moins	(335)
Autres évaluations dérogatoires (+ ou -)	-
RÉSULTAT HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES (AVANT IMPÔT)	5 563

12. ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	MONTANT
Accroissements	
Provisions réglementées.....	1 010
Autres : charges différées.....	-
TOTAL.....	1 010
ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS.....	348
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation.....	1 905
Provisions pour retraite.....	433
Charges non déductibles temporairement	
a) taxe organique.....	41
b) provisions pour participation salariés.....	-
Frais acquisition titres.....	-
Provisions pour risques et charges.....	-
TOTAL.....	2 379
ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS.....	793

13. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Rémunérations allouées aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux organes d'administration : 41 K€.

Aucun jeton de présence n'a été alloué sur l'exercice.

14. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

pwc	24 K€
RM	24 K€

15. EFFECTIF MOYEN

	2015	2014
Cadres.....	80	79
Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise.....	120	122
Ouvriers.....	55	52
EFFECTIF MOYEN.....	254	253

16. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les filiales de PRECIA S.A. à l'étranger ont pour vocation la commercialisation des produits du Groupe. Les transactions relatives sont effectuées à des conditions normales de marché, toutes les filiales bénéficiant des tarifs de produits du Groupe. PRECIA S.A. prend cependant en considération les contraintes des marchés locaux, comme en Inde ou au Maroc, pour faciliter la pénétration de ses produits sur ces marchés, sans que les conditions accordées aient un caractère significatif. PRECIA S.A. a ainsi consenti des délais de règlements plus longs à PRECIA MOLEN MAROC.

Les montants des transactions avec les entreprises liées sont indiqués à la note 7.1

Le Chiffre d'affaires réalisé par PRECIA S.A. avec ses filiales en 2015 est de 10 427 K€.

ANNEXE

AUX COMPTES SOCIAUX

► en milliers d'euros ◀

50

17. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital social	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts avances consentis		Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT dernier exercice	Bénéfice ou perte (-) dernier exercice	Dividendes encaissés
				brute	nette	brut	net				

A) Renseignements détaillés sur filiales et participations

1 - Filiales (+ 50 %)

PRECIA MOLEN SERVICE	3 200	8 806	99,99%	3 251	3 251				43 323	2 968	3 000
MOLEN NL	1 800	1 110	100%	2 803	2 239				8 780	367	1 000
PRECIA POLSKA	235	314	100%	30	30				1 135	22	
PRECIA CZ	152	(83)	100%	159	-	20	20		366	16	
PRECIA MOLEN UK	1 967	425	100%	2 087	1 873	3 025	3 025		7 792	(283)	
MOLEN BELGIUM	285	840	100%	437	437			600	5 639	150	
PRECIA MOLEN MAROC	93	637	60%	55	55	372	372		1 455	31	
PRECIA MOLEN INDIA	1 388	655	75%	1 425	1 425				4 313	682	208
PRECIA MOLEN SCANDINAVIA.	521	(401)	98%	660	-				849	44	
PRECIA MOLEN Ro	10	(2)	100%	10	-	10	10		80	(12)	
PRECIA MOLEN Brésil	197	(83)	100%	437	437	279	279		333	(180)	
PRECIA MOLEN Australie	1	4	100%	1	1	201	201		306	(112)	

2 - Participations (de 10 à 50 %) ..

PRECIA MOLEN IRELAND	1	417	40%	500	300	385	385		2 471	57	
BACSA	139	219	19%	98	-				1 340	4	

B) Renseignements globaux sur autres filiales et participations : Néant

- 52** Texte des résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire
- 54** Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président du Conseil de Surveillance
- 56** Evolution du cours de l'action

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

52

AUTRES INFORMATIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance, du rapport de la Présidente du Conseil de surveillance prévu à l'article L. 225-68 du Code de commerce et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code qui s'élèvent à un montant global de 79 985 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2015 de la manière suivante :

• Bénéfice de l'exercice	5 443 007,79 €uros
• A titre de dividendes aux actionnaires	1 155 750,00 €uros
	soit 2,10 € par action
• Le solde	4 287 257,79 €uros
	en totalité à la réserve facultative

Etant précisé qu'il est tenu compte dans cette affectation, des actions détenues par la Société au jour de la mise en paiement du dividende n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes étant affectées à la réserve facultative.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par le Directoire.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux actionnaires que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux actionnaires que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	Distribution	
	globale	unitaire
31 décembre 2012	892 067,20 €	1,60 €
31 décembre 2013	1 004 670,00 €	1,80 €
31 décembre 2014	1 004 835,60 €	1,80 €

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport prend acte que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies et qu'aucune convention visée à l'article L. 225-86 dudit Code n'a été conclue au cours de l'exercice.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Sur proposition du Directoire, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce et aux dispositions du Règlement (CE) N°2273/2003 de la Commission des Communautés Européennes du 22 décembre 2003, l'Assemblée Générale autorise le Directoire à acquérir des actions de la Société pour un montant maximal de 5 millions d'euros dans la limite de 10 % du capital, soit 57 330 actions et ce, dans les conditions suivantes :

Prix maximum d'achat par action : CENT SOIXANTE-DIX (170) €uros.

Ces actions pourront être acquises en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur, en vue et par ordre décroissant de priorité :

- de l'animation du cours du titre par un prestataire de service d'investissement, sous réserve de la mise en place d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de leur conservation ou de leur transfert, par tous moyens, notamment par échange ou cessions de titres.

La mise en oeuvre de ce programme de rachat d'actions est subordonnée à la diffusion préalable du descriptif du programme conforme à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers.

Lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % prévue ci-avant, correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de ce jour. Elle annule et remplace, pour la période non écoulée, l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 24 juin 2015.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Constatant que le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur François THINARD arrive à expiration ce jour, l'Assemblée Générale renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

► exercice clos le 31 décembre 2015 ◀

54

AUTRES INFORMATIONS

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la Doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article R.225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1- SOCIÉTÉ CONCERNÉE : PRECIA MOLEN MAROC

Personnes concernées :

M. René COLOMBEL, Président du directoire de la S.A. PRECIA et co-gérant de la société PRECIA MOLEN MAROC SARL, filiale à 60 % de S.A. PRECIA.

Modalités :

Votre société s'est engagée à fournir à PRECIA MOLEN MAROC un soutien financier et technique dans le cadre d'un marché.

Application :

Votre société s'est portée caution de PRECIA MOLEN MAROC à hauteur de 600 000 euros auprès de la Société Générale, garante du marché. La caution n'a pas été appelée sur l'exercice 2015.

2- SOCIÉTÉ CONCERNÉE : PRECIA MOLEN IRELAND

Personnes concernées :

M. René COLOMBEL, Président du directoire de la S.A. PRECIA et membre du Board de PRECIA MOLEN IRELAND, filiale à 40 % de S.A. PRECIA.

Modalités :

Votre société a consenti à PRECIA MOLEN IRELAND un prêt de 385 000 euros rémunéré au taux euribor 3 mois + 1,5 % l'an.

Application :

Aucune rémunération n'a été constatée sur l'exercice 2015. La rémunération estimée serait de l'ordre de 7 000 euros.

3- SOCIÉTÉ CONCERNÉE : PRECIA MOLEN MAROC**Personnes concernées :**

M. René COLOMBEL, Président du directoire de la S.A. PRECIA et co-gérant de la société PRECIA MOLEN MAROC SARL, filiale à 60 % de S.A. PRECIA.

Modalités :

Votre société a consenti à PRECIA MOLEN MAROC une avance financière de 4 015 KMAD (soit 371 745 €) rémunérée au taux d'intérêt maximal admis au Maroc lorsque votre Société prête ou emprunte à ses filiales, soit 2,97 % l'an.

Application :

La rémunération constatée sur l'exercice est de 129 KMAD (soit 11 984 €).

4- SOCIÉTÉ CONCERNÉE : PRECIA MOLEN SERVICE SAS**Personnes concernées :**

M. René COLOMBEL, Président du directoire de la S.A. PRECIA et Président de la SAS PRECIA MOLEN SERVICE, filiale à 99,99 % de S.A. PRECIA.

Modalités :

Votre société a conclu avec la société PRECIA MOLEN Service SAS une convention d'intégration fiscale en date du 29 décembre 1997. La société PRECIA MOLEN Service SAS paie l'impôt sur les sociétés comme si elle était imposée séparément.

Application :

L'impôt sur les sociétés dû par la société PRECIA MOLEN Service SAS a été traduit dans le compte courant d'intégration fiscale de PRECIA S.A. au titre de l'exercice 2015 pour un montant de 1 234 427 € et partiellement compensé par une créance CICE de 615 569 €.

5- SOCIÉTÉ CONCERNÉE : SAS GROUPE ESCHARAVIL**Personne concernée :**

Mme Anne Marie ESCHARAVIL, Présidente du Conseil de surveillance de la S.A. PRECIA et Présidente du directoire de la S.A. GROUPE ESCHARAVIL.

Modalités :

La SAS GROUPE ESCHARAVIL facture des frais d'animation et de gestion.

Application :

Au titre de 2015 la S.A. PRECIA a engagé 206 000 € HT.

Les commissaires aux comptes

Lyon, le 27 avril 2016

PricewaterhouseCoopers Audit
Natacha PÉLISSON
Associée

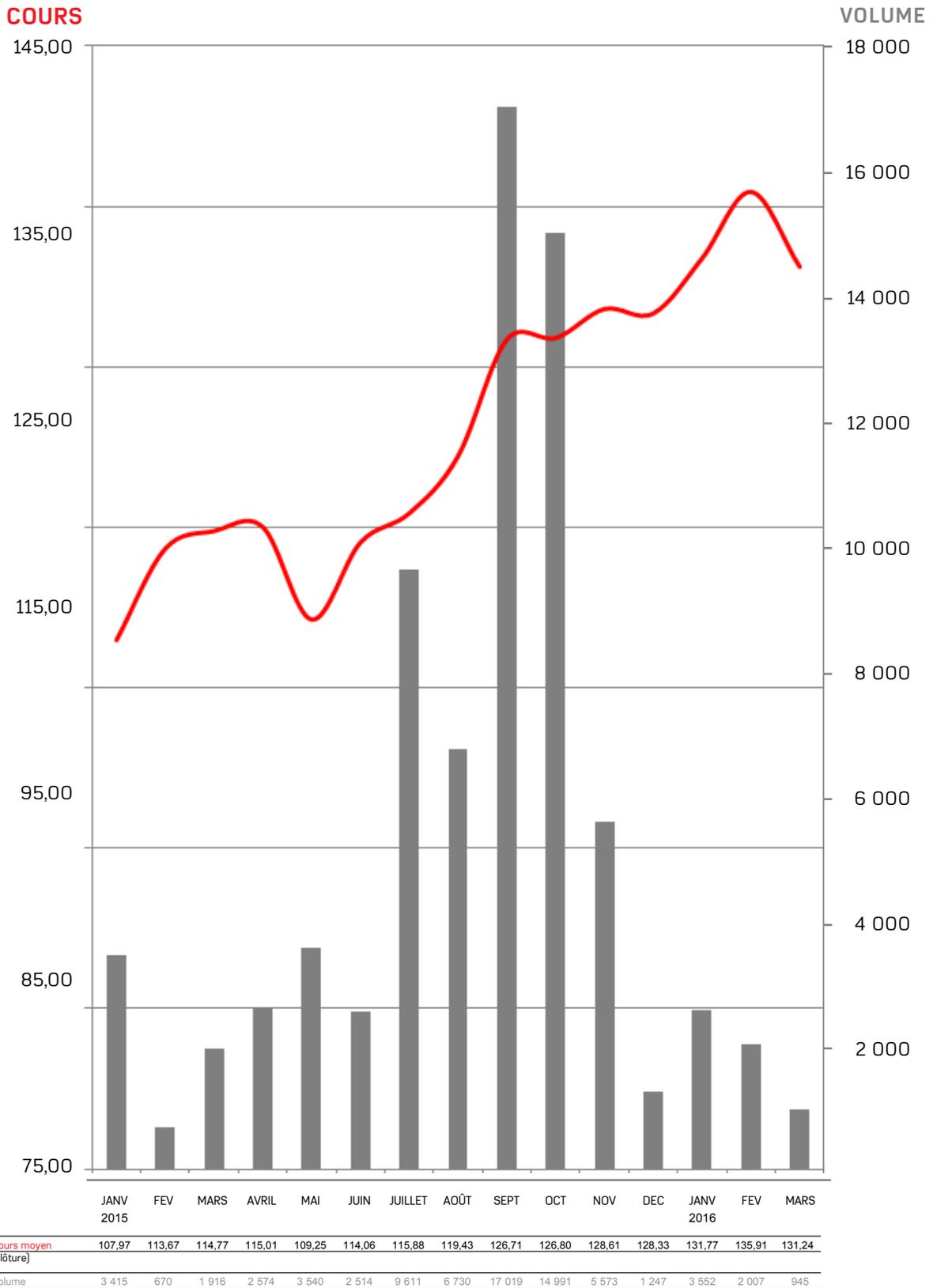
Valence, le 27 avril 2016

RM Consultants Associés
Nicanor RICOTE
Associé

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

COURS MOYEN DE CLÔTURE ET VOLUMES (janvier 2015 - mars 2016)

► en euros ◀







**PRECIA
MOLEN**TM
WORLDWIDE WEIGHING

B.P. 106 - 07001 PRIVAS CEDEX

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Tél. +33 (0)4 75 66 46 77

Fax +33 (0)4 75 66 46 07

pmcontact@preciamolen.com

www.preciamolen.com